

BUDGET

RAPPORTS BUDGÉTAIRES 2023

Mars 2023

LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Conformément à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe par l'Ordonnateur des comptes au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

En conformité avec la réglementation et tel qu'indiqué dans notre Règlement Budgétaire et Financier (RBF) récemment adopté, l'Ordonnateur des comptes présente à l'adoption du Comité Syndical ce 28/03/2023 le Compte Administratif (CA) 2022 ainsi que le Budget Primitif (BP) 2023.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante et retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles envisagées par l'Ordonnateur sur l'année civile en cours.

Par ces actes, le Président ordonnateur présente un bilan de l'année précédemment écoulée ainsi que des prévisions budgétaires de l'année en question.

Tel que stipulé à l'article 2 de notre RBF adopté suite au passage à la nomenclature comptable et budgétaire M57, les budgets du Syndicat sont présentés par nature ; la présentation croisée par fonction étant sans objet.

Le budget se répartit en 2 sections ventilées en dépenses et des recettes classées par chapitre et par article.

D'un côté, la gestion des affaires courantes et récurrentes en section de fonctionnement, de l'autre, la section d'investissement recensant les opérations à caractère exceptionnel, impactant le patrimoine du Syndicat.

Dans chacune des sections, des dépenses et des recettes sont classées par chapitre et par article.

En préambule de la mise en place du Compte Financier Unique, le modèle de présentation des rapports intègre dès à présent une synthèse du compte de gestion du comptable public.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vue d'ensemble annuelle :

Une lecture des comptes du Syndicat permet de retracer la synthèse suivante de l'exercice 2022 :

Balance générale - dépenses							
DEPENSES	BP	BS	R.A.R 2021	DM/VC	Total Budget	Réal.	% Réalisation
Total du fonctionnement	38 509 514.59 €	- €	0.00	650 800.00 €	39 160 314.59 €	33 806 791.25 €	86,33%
Total de l'investissement	1 715 892.58 €	- €	0.00	200 000.00 €	1 915 892.58 €	1 406 244.70 €	73,40%
Total des dépenses	40 225 407.17 €	- €	- €	850 800.00 €	41 076 207.17 €	35 213 035.95 €	85,73%
Balance générale - recettes							
RECETTES	BP	BS	R.A.R 2021	DM/VC	Total Budget	Réal.	% Réalisation
Total du fonctionnement	38 509 514.59 €	- €	- €	650 800.00 €	39 160 314.59 €	34 546 527.19 €	88,22%
Total de l'investissement	1 715 892.58 €	- €	- €	200 000.00 €	1 915 892.58 €	867 599.10 €	45,28%
Total des recettes	40 225 407.17 €	- €	- €	850 800.00 €	41 076 207.17 €	35 414 126.29 €	86,22%

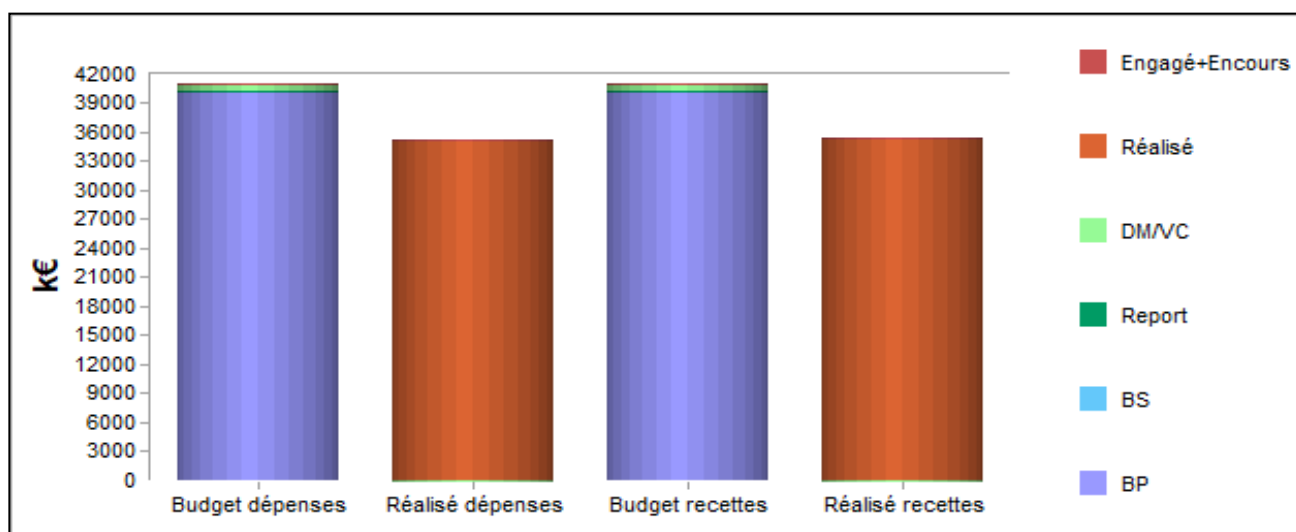
En fonctionnement une consommation équilibrée de :

- 86.33% de dépenses
- 88.22% de recettes

En investissement une consommation de :

- 73.40 % de dépenses
- 45.28% de recettes* *hors virement section fonctionnement*

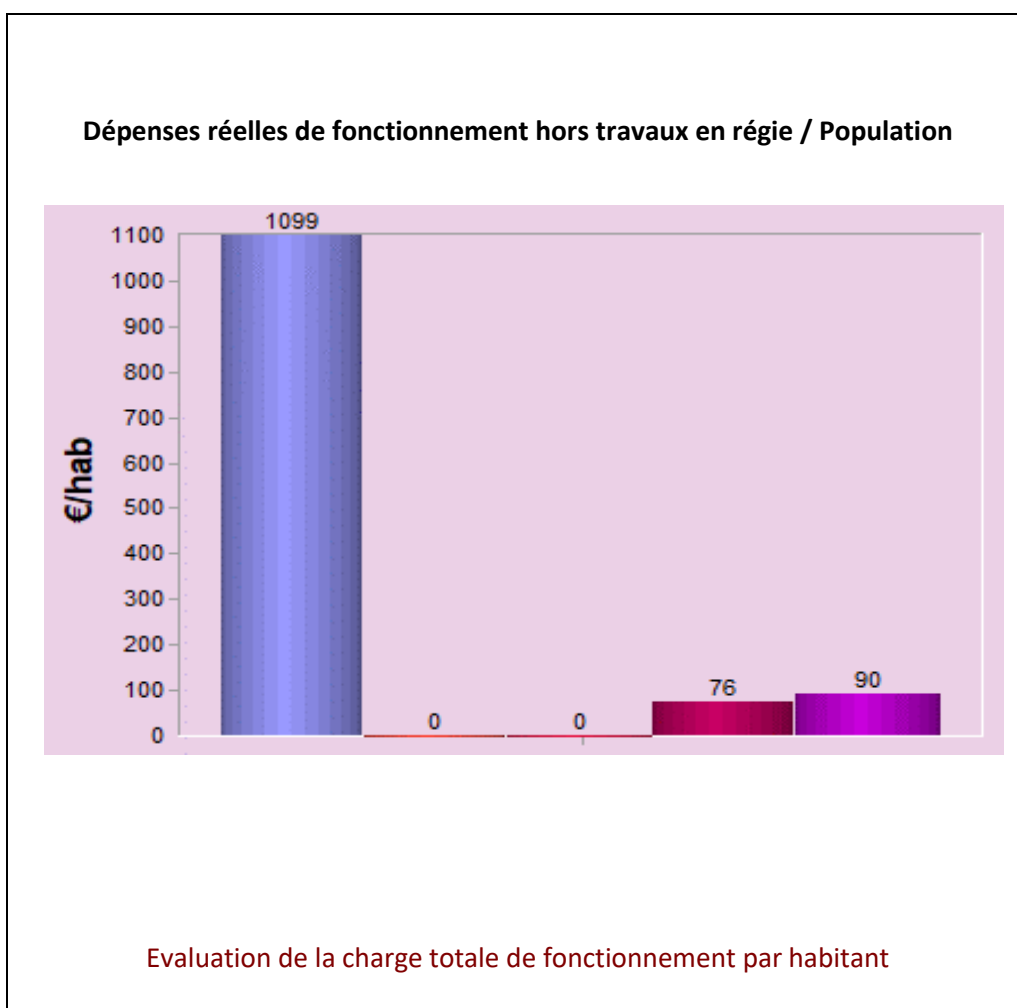
Etat de consommation budgétaire 2022 en dépenses et recettes



I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN DEPENSES

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

Le ratio de la part de dépenses de fonctionnement par habitant du département pour l'exercice 2022 s'élève à 90 €. Il est à noter que sur l'exercice 2021, le ratio de coût à l'habitant des dépenses de fonctionnement française était de 1 099 €/habitant.

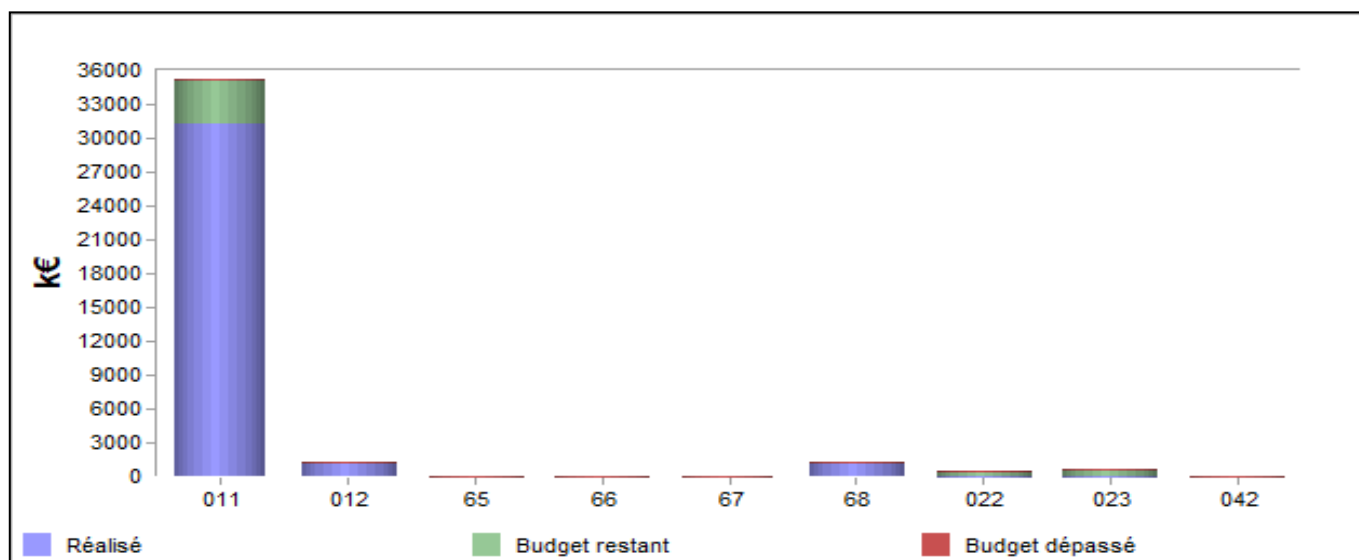


Légende	
	France 2021
	Réalisé 2019
	Réalisé 2020
	Réalisé 2021
	Réalisé 2022

Une réalisation en dépenses de 86.33 % de consommation budgétaire pour 33,8 M€.

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisé	% Réalisation
011	Charges à caractère général	35 285 130.88 €	31 285 232.23 €	88.66%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 293 300.00 €	1 114 637.70 €	86.19%
65	Autres charges de gestion courante	71 700.00 €	55 985.06 €	78.08%
66	Charges financières	50 800.00 €	4 624.59 €	9.10%
67	Charges exceptionnelles	10 000.00 €	6 707.55 €	67.08%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1 285 600.00 €	1 285 600.00 €	100.00%
022	Dépenses imprévues	408 675.71 €	- €	0.00%
023	Virement à la section d'investissement	700 000.00 €	- €	0.00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 108.00 €	54 004.12 €	98.00%
Total dépenses		39 160 314.59 €	33 806 791.25 €	86.33%

Nous clôturons l'exercice 2022 à plus de 86 % de réalisation budgétaire avec une ventilation des consommations par chapitre répartie comme suit :

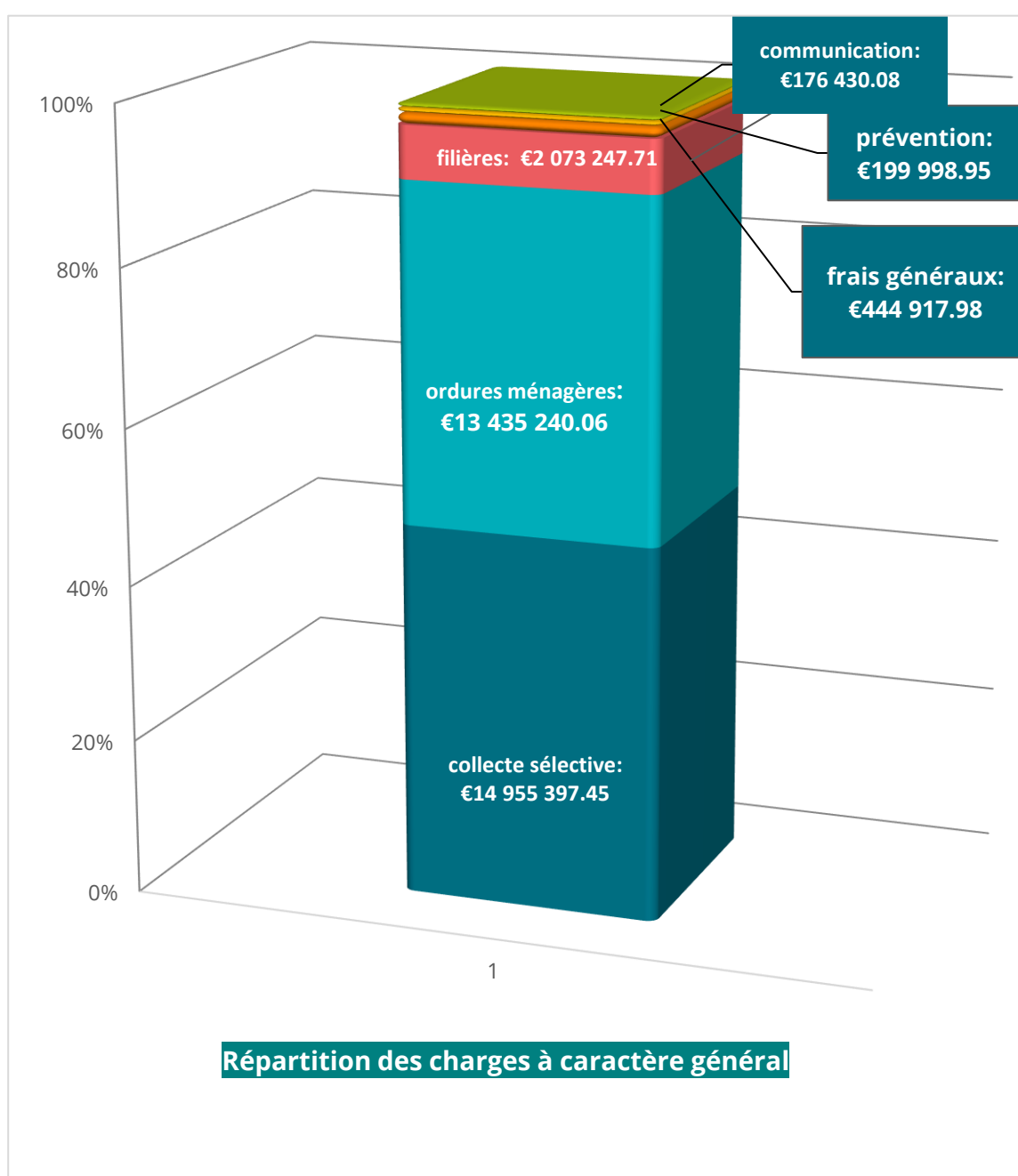


1. Le chapitre 11 : les charges à caractère général : 88.66 % de consommation budgétaire pour environ 31.3 M€

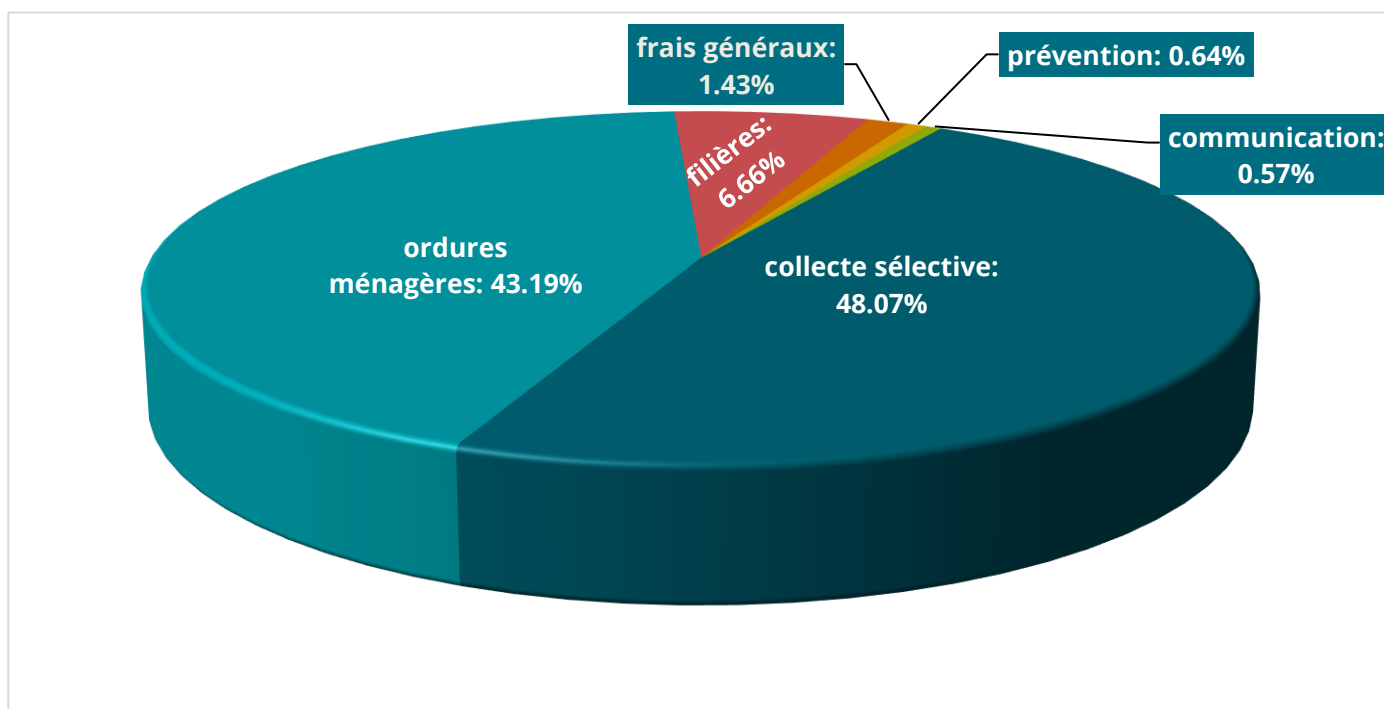
Ce chapitre regroupe :

- L'ensemble des charges nécessaires au fonctionnement du Syndicat.
- Les charges relatives au traitement des déchets.
- Et au reversement des différentes recettes et soutiens perçues à nos adhérents.

La ventilation des charges à caractère général se repartie comme suit :



L'analyse de notre consommation budgétaire 2022 du chapitre 11 en % par service indique que la gestion directe des déchets (OM, CS, Filières) représente 97.92% du budget consommé, la collecte sélective ayant pour sa part 48% de celui-ci.



A. Les ordures ménagères : 13.4 M€

90 160 tonnes de déchets résiduels et de tout-venant auront été produites en 2022 contre 93 012 tonnes en 2021 soit 2 852 tonnes en moins (- 3,07 %).

En 2022 : la production d'OM par habitant s'élève à 239.51 kg composés de :

- ➔ 192,50 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : à - 4,14 kg ;
- ➔ 47,02 kg de tout-venant (incinéré ou enfoui issu des déchèteries et des collectes en porte à porte) : à - 2,34 kg.

Les faits marquants 2022 :

Les travaux réalisés sur l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) FENIIX se sont achevés à la fin de l'année 2021. L'année 2022 fut donc la première année d'exploitation de l'usine. Plusieurs arrêts ont eu lieu en 2022 notamment en août 2022 pour un incendie de fosse.

Il est à noter que le bon fonctionnement de l'usine requiert à minima un arrêt technique programmé en général sur le mois de juin. Les arrêts imprévus (pour avaries) impactent le plan de charge et par conséquent le coût de traitement des déchets. Nous l'avons rappelé lors du DOB de février dernier, les coûts de traitement des sites utilisés hors 88 et en stockage sont de 23 à 65 €/tonne plus chers que notre UVE.

L'usine a traité 76 083.61 tonnes d'OM en 2022, le reste étant réservé principalement aux refus de tri de la collecte sélective.

Par ailleurs, pour traiter les OM, nous avons fait appel au total à 6 sites de traitement : Feniix, Noidans le Ferroux , Chaumont, Villoncourt, Pagny, Tronville.

Nous avons pu couvrir grâce aux recettes électriques exceptionnelles de l'exercice :

- **Toutes les hausses conjoncturelles d'imprévision et de révisions de prix.**
- **Les surcoûts des détournements imprévus pour avaries.**
- **La non facturation du traitement des OM du mois de janvier 2023 représentant 794 K€.**

B. La collecte sélective : 48 % de notre consommation budgétaire du chapitre 11 pour environ 15 M€

L'année 2022 a été marquée par un double traitement comptable du liquidatif T5 de l'exercice 2021 et 2022.

Tonnages d'emballages ménagers collectés en 2022 : 42 064 tonnes soit une baisse de 1% par rapport à 2021.

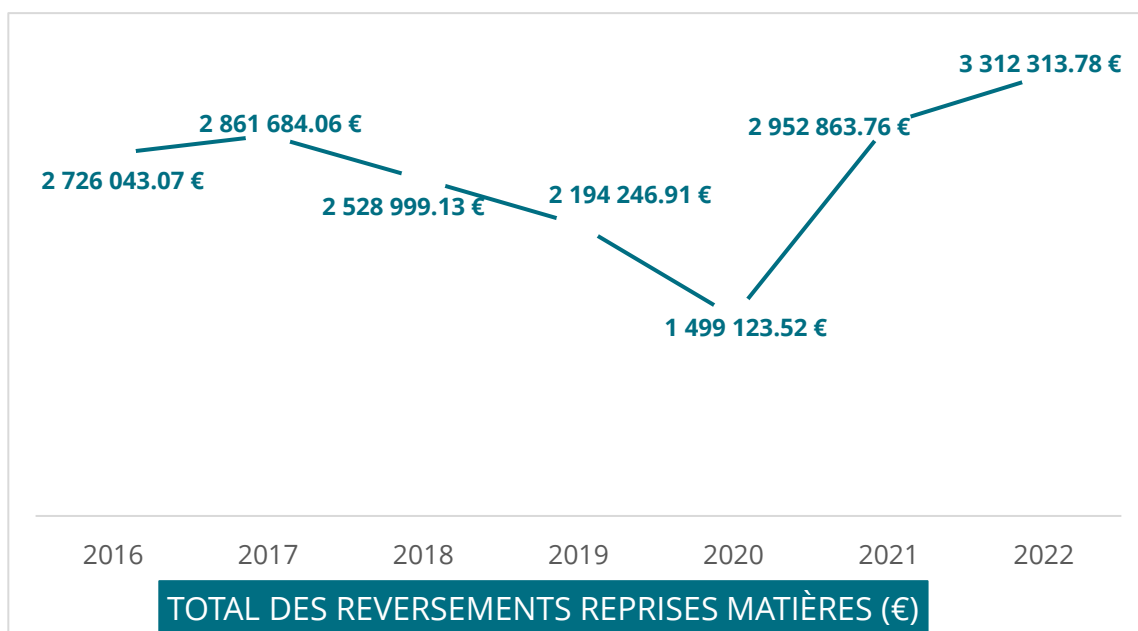
Des variations de collecte en fonction de la nature du déchet constaté au national en raison de la crise conjoncturelle :

- ➔ Emballages : 51,46 kg/hab. (à - 0,97 kg/hab).
- ➔ Verre : 43,48 kg/hab. (+ 0.34 kg/hab).
- ➔ Fibreux de déchèteries : 16,80 kg/hab. (-0.02 kg/hab).

Dans le sillage de la COVID et de la guerre en Ukraine, le marché mondial des matières premières est très tendu depuis fin 2021.

Une année malgré tout en croissance financière sur la reprise des matériaux :

Au cours de l'année, certaines filières de production industrielles ont été quasiment saturées et ont refusé de la matière première secondaire. Nos repreneurs des plastiques et des cartons ont particulièrement rencontré des difficultés pour trouver des débouchés. La situation s'est bien améliorée en fin d'année.



Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total des recettes reprises matières (€)	2 726 043.07 €	2 861 684.06 €	2 528 999.13 €	2 194 246.91 €	1 499 123.52 €	2 952 863.76 €	3 312 313.78 €

Bilan des reprises matériaux de 2016-2022

Globalement, les évolutions des consommations budgétaires sont liées :

- Aux tonnages collectés qui impactent les charges de collecte et de tri.
- Aux indices de révisions 2022 observés qui sont de l'ordre moyen de 3% en augmentation.
- Aux refus de tri.

Le graphique ci-contre présente l'analyse des versements Citeo aux adhérents sur les 5 derniers exercices :



Année	2018	2019	2020	2021	2022
Total des Soutiens collecte sélective (€)	5 646 237.99 €	5 631 623.83 €	5 707 239.24 €	5 755 628.49 €	5 656 839.96 €

C. Les filières spécifiques : 2.07 M€

Dépenses		Recettes	
Amiante	34 163.09 €	Amiante	34 160.09 €
DEEE	194 447.14 €	DEEE	194 447.08 €
Hors EcoDDS	351 663.72 €	Hors EcoDDS	351 414.78 €
DDS	42 211.00 €	DDS	42 211.00 €
Huiles végétales alimentaires	7 544.08 €	Huiles végétales alimentaires	6 193.72 €
Plâtre	537 061.33 €	Plâtre	531 822.88 €
Eco-mobilier	345 648.99 €	Eco-mobilier	345 649.14 €
Bois dont	145 527.82 €	Bois dont	145 527.82 €
Bois egger	22 098.76 €	Bois egger	22 098.76 €
Bois Norske	91 378.00 €	Bois Norske	91 378.00 €
Huisseries	326 838.89 €	Huisseries	332 710.40 €
Rattachement filières	88 141.65 €	Rattachement filières	89 110.80 €

La gestion des filières spécifiques est en légère croissance avec un budget 2022 de 2 073 247.71 € contre 1 997 648.96 € soit une hausse de 3.78 % par rapport à 2021.

La gestion orientée du traitement de la filière textile linge de maison vers la SEM VOSGES TLC permet au titre de 2022 de générer des économies en coûts évités de l'ordre de 500 000 K€/an pour vos collectivités.

En 2022, les résultats constatés sur le département sont :

- REP (textile, piles, meubles, DDS, D3EE) : 18 143.59 tonnes
- Hors REP (plastiques durs, plâtre, huisserie, huile minérale, hors éco-DDS, bois C, bois B, amiante) : 20 076.17 tonnes

A noter qu'en cours d'année, les tarifs du bois B ont fait l'objet de renégociations (passage en positif : reprise) et de l'huile (passage de 120 à 280 euros HT/T).

D. Le programme prévention : 199 K€

Malgré l'arrêt du portage du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) et de la stratégie biodéchets, EVODIA a mené de front toutes les actions comme il s'y était engagé, à savoir :

- La mise en place de formations des collectivités adhérentes (anti-gaspillage, guide composteur), des référents de site de compostage ainsi que des formations à destination des communes pour les accompagner dans la gestion raisonnée des espaces verts.
- Le portage du marché à groupement de commandes pour les équipements de composteurs et accessoires.

- L'accompagnement par un bureau d'études spécialisé dans le changement de comportement pour les collectivités qui le souhaitent.
- L'expérimentation du broyage des déchets verts sur une collectivité test.
- La participation à la création de l'association Eco Manifestations Vosges.
- L'accompagnement d'une crèche pour la mise en place de couches lavables.
- Le remboursement de l'excédent de cotisation prélevé par le Syndicat au titre du pilotage du programme a été remboursé en mars 2023 à chacun des territoires.

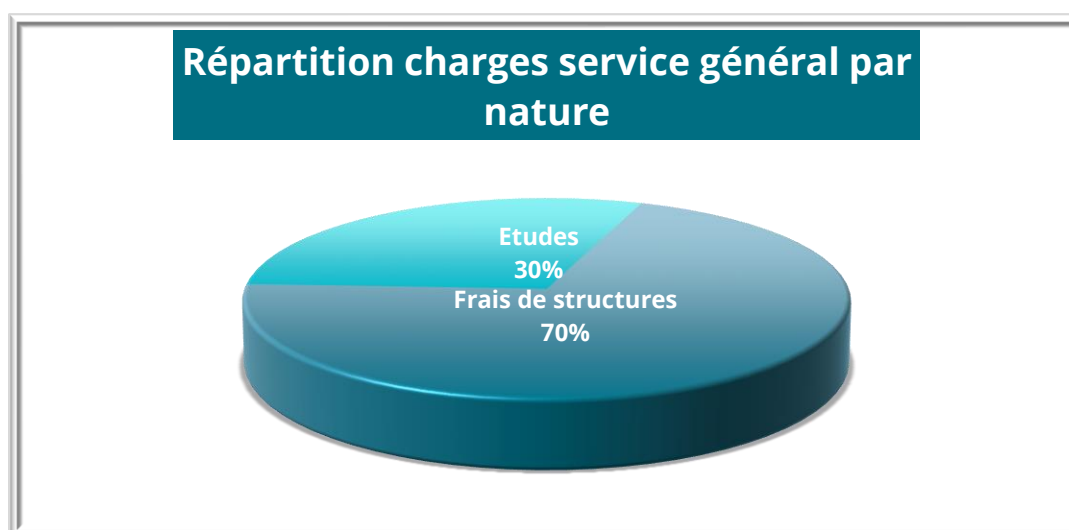
Toutes ces actions qui ont été menées jusqu'au bout de l'année 2022, ainsi sur une cotisation de 0.27 €/habitant, EVODIA a reversé en mars 2023 les 0.08 €/habitant.

E. Le programme communication : 176 K€

EVODIA a mené ses actions de communication sur l'ensemble du territoire avec une intensification des animations de proximité :

- Animations et événementiel en faveur de la réduction des déchets, du réemploi/réparation et du mieux trier.
- Actions et supports de communication mettant en lumière toutes les activités et le déploiement des missions d'EVODIA dans le cadre de ses 30 ans.
- Déploiements spécifiques dans le cadre du PLPDMA et de la stratégie biodéchets : webinaire, accompagnement en faveur de l'accompagnement au changement, révision de la signalétique des sites de compostage, semaine du compostage, supports pour favoriser le broyage des déchets verts.
- Accompagnement des collectivités pour déployer des actions en faveur de la qualité du tri (vidéos, supports de communication, campagne de communication, défis pour mobiliser les citoyens, une exposition...) en animant notamment des groupes de travail pour favoriser l'émergence d'idées émanant des collectivités. Au total 6 groupes de travail se sont tenus en 2022.

F. Les frais généraux



Avec une emprise à hauteur de 1.43 % de la réalisation budgétaire de notre chapitre 11, l'exercice budgétaire 2022 se clôture pour ce service avec une consommation globale d'environ 445 K€ répartie comme suit pour ses deux postes principaux :

- **Environ 312 K€** de frais de structures incluant nos charges de fluides, de fournitures administratives, les frais de location du site de la Voivre, l'entretien du bâtiment, les abonnements, les frais d'affranchissement, de téléphonie, internet...
- **Environ 133 K€ de frais d'études (article 617)** représentant 30 % des dépenses relatives au service général.
Les frais d'études et d'accompagnement incluent les Assistances à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le suivi d'exploitation de l'usine de FENIIX, **l'accompagnement aux collectivités pour la matrice et l'analyse des coûts** et pour les contrat d'objectifs CITEO.

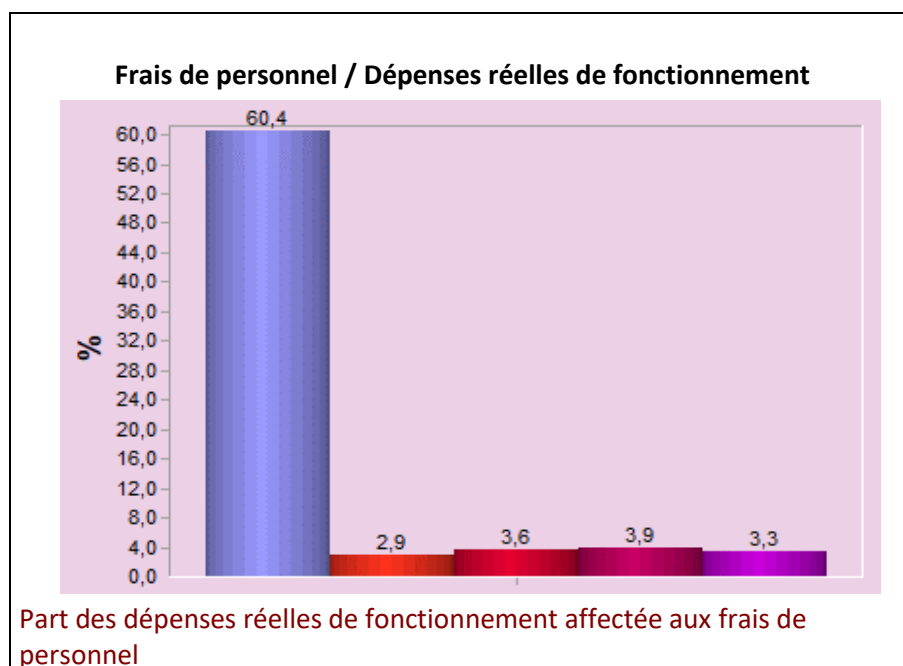
2. Le chapitre 12 : les charges de personnel : 86.12 % de consommation budgétaire pour 1.1 M€

C'est avec un effectif en équivalent temps plein (ETP) de 19.8 et un nombre de 21 salariés sur 2022 qu'EVODIA a piloté, suivi, optimisé et coordonné les différents programmes, dispositifs, filières et actions prioritaires du territoire. Une consommation de 86 % du budget prévisionnel, l'année se termine avec un solde, et ce, malgré la hausse du point d'indice.

Ce solde s'explique du fait de :

- 2 congés maternités
- Un congé grave maladie sur l'année complète
- Une incapacité temporaire

Une lecture de la part des dépenses de personnel sur les dépenses totales de fonctionnement fait état d'un ratio de 3.3 % sur 2022 contre 3.9 % en 2021.



Légende	
	France 2021
	Réalisé 2019
	Réalisé 2020
	Réalisé 2021
	Réalisé 2022

3. Les autres charges de gestion courante : 56 K€ pour 78 % de consommation budgétaire

Les indemnités des élus pour cette année 2022 ont été constatées à hauteur de 56 K€.
Suite à une demande de la Préfecture, le taux de rémunération des indemnités du Président, historiquement appliqué au sein du Syndicat, de 37.41% a été réduit dès le mois de février 2022 de moitié.

Nous observons une stabilité budgétaire des charges relatives aux indemnités des élus, les cotisations de retraite afférentes et frais de déplacement sur l'exercice.

4. Le chapitres 68 et 042 réalisés respectivement à hauteur de 100 % et 99 %

Pour rappel, il s'agit des opérations d'amortissements relatives à l'exercice ainsi que les provisions pour risques et charges votées en Comité Syndical de l'an dernier.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN RECETTES :

34,5 M€ * HORS EXCEDENT REPORTE

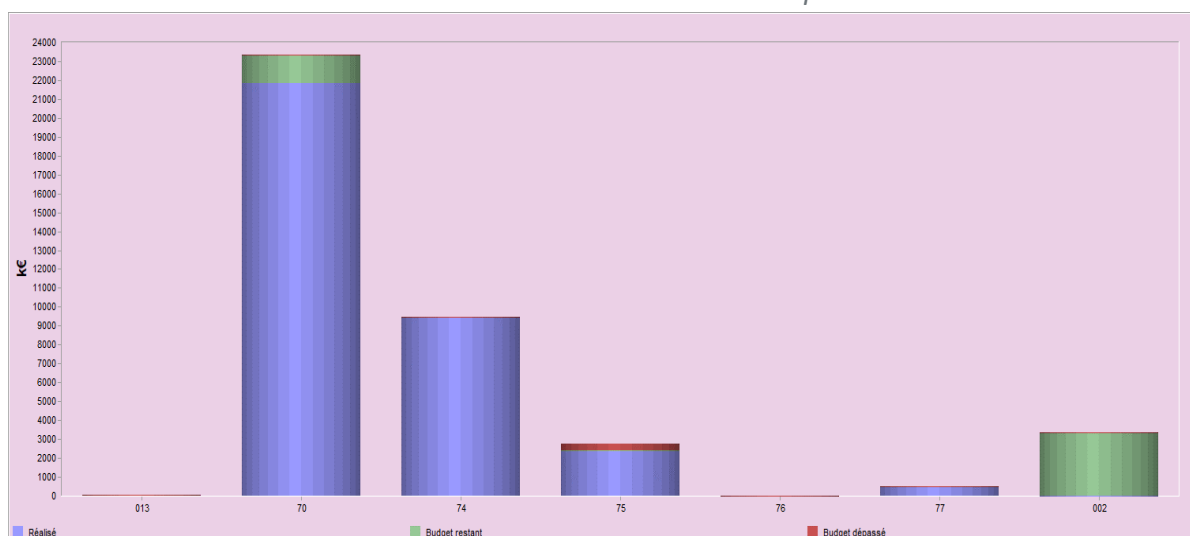
Par définition, cette section regroupe l'ensemble des recettes ayant été perçues par une collectivité territoriale au titre de l'année écoulée. Il s'agit en effet de toutes les recettes que la collectivité peut percevoir : des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer.

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget	Realisation	% Réalisation
013	Atténuations de charges	52 530.00 €	36 171.38 €	68,86%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	23 367 347.80 €	21 846 971.15 €	93,49%
74	Dotations, subventions et participations	9 449 904.87 €	9 409 188.22 €	99,57%
75	Autres produits de gestion courante	2 416 200.35 €	2 742 040.64 €	113,49%
76	Produits financiers	2 977.00 €	2 976.50 €	99,98%
77	Produits exceptionnels	526 000.00 €	509 179.30 €	96,80%
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 345 354.57 €	- €	0,00%
	Total recettes	39 160 314.59 €	34 546 527.19 €	88,22%

Les recettes perçues par le Syndicat sont constituées :

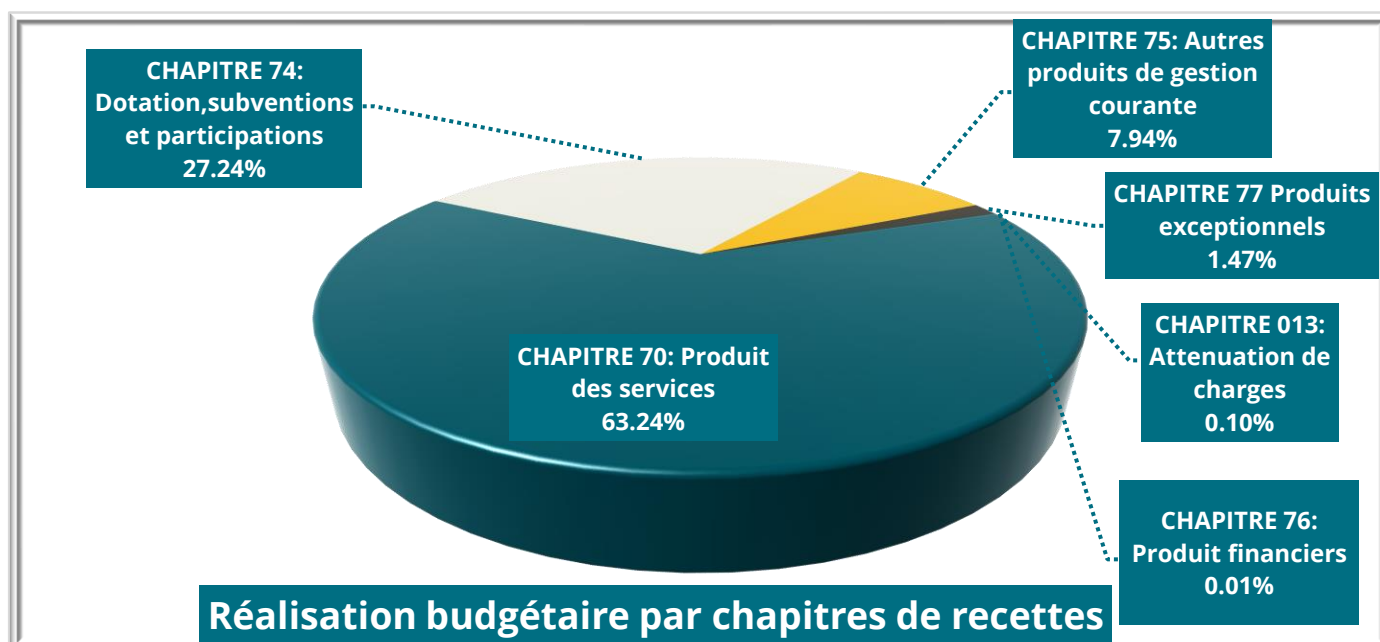
- Des produits d'atténuations de charges de personnels : chapitre 013.
- De refacturations aux adhérents : chapitre 70.
- D'encaissement des reprises : chapitre 75 et chapitre 77.
- De soutiens et participations : chapitre 74.

La ventilation des réalisations des recettes 2022 se repartie comme suit :



CHAPITRE 013: Atténuation de charges
CHAPITRE 76: Produit financiers
CHAPITRE 70: Produit des services
CHAPITRE 74: Dotation, subventions et participations
CHAPITRE 75: Autres produits de gestion courante
CHAPITRE 77 Produits exceptionnels

Une analyse en pourcentage de la répartition de ces différentes rubriques sur les montants perçus par le Syndicat laisse paraître la synthèse ci-après :



1. Le chapitre 70 : les produits des services qui représentent 63 % des recettes perçues par le Syndicat, réalisées à 93 % : 21.8 M€

Ce chapitre englobe les refacturations aux adhérents des charges de traitement des ordures ménagères, de la collecte sélective et des filières spécifiques payées par le Syndicat aux différents prestataires.

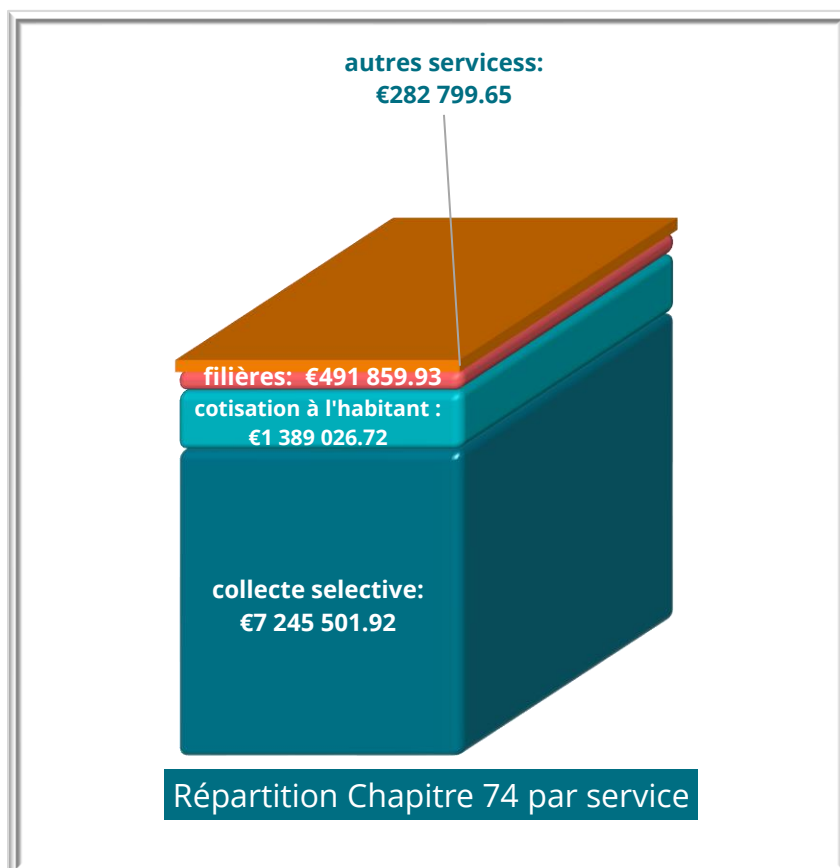
Il se répartit comme suit :

Chap./Articles	Désignation	Total Budget	Réalisé	% Réalisation
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	23 367 347.80 €	21 846 971.15 €	93.49%
70688	Autres prestations de service	23 144 006.66 €	21 765 566.15 €	94.04%
7078	Autres marchandises	200 519.24 €	81 211.10 €	40.50%
70878	par d'autres redevables	22 821.90 €	193.90 €	0.09%
		23 367 347.80 €	21 846 971.15 €	93.49%

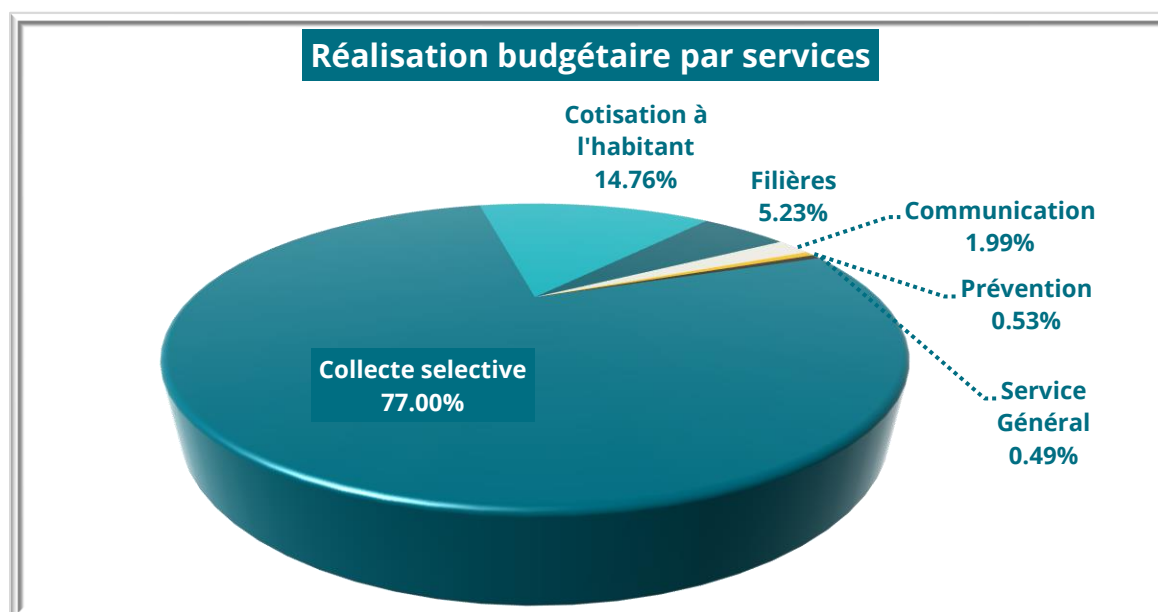
2. Le chapitre 74 : les dotations et participations : 9.4 M€ pour 99.5% de consommation budgétaire

Le chapitre 74 représente en 2022 : 27.2% de nos encaissements.

Ce chapitre se ventile comme suit :



Une lecture par pourcentage :



Il a été traité comptablement sur 2022 en encaissement le liquidatif Citeo 2021 et en rattachement comptable l'estimatif du liquidatif Citeo 2022 de la collecte sélective.

Les subventions autres que les soutiens Citeo et la cotisation à l'habitant sont celles relatives au soutien à la communication, la subvention d'accompagnement de la matrice compta-coût pour le service général et une partie des soutiens relatifs au PLPDMA.

3. Le chapitre 75 : les autres produits de gestion courante : 113 % de consommation budgétaire pour 2.7 M€

En plus des recettes complémentaires encaissées au titre des termes correcteurs et de l'excédent de TGAP reversé sur 2022, il a été encaissé 25 970 € au titre de la redevance de 6.5 % de SOVODEB.

4. Le chapitre 76 : les produits financiers : 2 976.50 € soit 100 % de consommation

Ces recettes représentent les intérêts financiers perçus à la suite de l'avance en compte courant auprès de Vosges TLC.

5. Le chapitre 77 : les produits exceptionnels : 509 K€ pour 96 % de réalisation budgétaire

D'une côte part de 1.47 % des recettes perçues sur l'exercice, ces recettes exceptionnelles sont constituées de :

- La redevance de contrôle versée par FENIIX.
- Le solde de reversement exceptionnel de TGAP de 2021 obtenu grâce aux bonnes performances de notre usine déduit du coût de traitement de l'année.
- Annulation des charges sur exercices antérieures pour environ 50 K€.

III. RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Un résultat fonctionnement de 739 735.94 €* sur 2022.

Balance générale - Dépenses-Recettes					
Dépenses	Total Budget dépenses	Réalisation dépenses	Total Budget recettes	Réalisation recettes	Résultat 2022
Total du fonctionnement	39 160 314.59 €	33 806 791.25 €	39 160 314.59 €	34 546 527.19 €	739 735.94 €

Il avait été prévu sur 2022 un virement à hauteur de 700 K€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin de financer les opérations d'investissement de l'exercice. Cette opération ne se réalisant pas, le transfert reste en attente afin de combler le déficit observé à la section d'investissement.

Il faut retenir que :

*Le résultat de fonctionnement 2022 est de 39 735.94 € **

**un encours de virement à la section d'investissement de 700K€*

Un excédent cumulé de fonctionnement à fin 2022 de 3 385 090.51 €
(sous réserve de virement en section d'investissement)*

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN DEPENSES

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisation	% Réalisation
16	Emprunts et dettes assimilés	100 000.00 €	18 482.54 €	18,48%
20	Immobilisations incorporelles	48 500.00 €	2 513.00 €	5,18%
21	Immobilisations corporelles	1 724 892.58 €	1 381 119.00 €	80,07%
23	Immobilisations en cours	10 000.00 €	4 130.16 €	41,30%
26	Participations et créances ratt. à des particip.	10 500.00 €	- €	0,00%
27	Autres immobilisations financières	2 000.00 €	- €	0,00%
020	Dépenses imprévues	20 000.00 €	- €	0,00%
	TOTAL DEPENSES	1 915 892.58 €	1 406 244.70 €	73,40%

Fait marquant : l'acquisition du nouveau siège du syndicat pour 1.3 M€.

Il est à préciser que l'ancien siège a été placé sous mandat de vente auprès de 4 agences immobilières.

A. Les dépenses en immobilisation correspondant à 73.4 % de consommation budgétaire pour 1.4 M€

Afin de financer l'acquisition de son siège, un emprunt de 800 K€ sur 15 années et un autofinancement de 700 K€ ont été mobilisés sur 2022.

Les charges d'investissement de l'exercice ont été constituées de :

- L'acquisition du siège du bâtiment.
- Acquisition de mobilier de bureau et équipement.
- Remboursement d'une échéance d'emprunt.

Le Syndicat s'est associé au programme de rénovation urbaine du parvis « Bragard » lancé par la Ville d'Epinal pour le parking. Par ailleurs, un projet global, dans le cadre de la réhabilitation du quartier, est également en cours et une demande de participation financière a été faite par la Ville d'Epinal aux riverains de l'allée. Les études sont en cours pour un planning travaux prévisionnel s'échelonnant sur les années 2024-2025.

Des travaux de réhabilitation, de rénovation et raccordement au réseau informatique seront à prévoir sur l'exercice 2023.

V. LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN RECETTES

Les recettes d'immobilisation d'un montant de 867 K€ pour 45.28 % de consommation budgétaire

Recettes d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Réalisation	% Réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 391.01 €	13 594.98 €	82,94%
16	Emprunts et dettes assimilés	800 000.00 €	800 000.00 €	100,00%
001	Excédent d'investissement reporté	344 393.57 €	- €	0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	700 000.00 €	- €	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 108.00 €	54 004.12 €	98,00%
	TOTAL DEPENSES	1 915 892.58 €	867 599.10 €	45,28%

Des recettes constatées des fonds de compensation de TVA sur nos acquisitions d'immobilisation en 2020 ainsi que les recettes dégagées de nos dotations aux amortissements 2022 :

- FCTVA d'un montant de 13 594.98 €
- Emprunts pour 800 000 €
- Amortissements pour 54 004.12 €
-

VI. LE RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022

Nos investissements 2022 :

Un résultat d'investissement 2022 de -538 645.60 €

Balance générale - Dépenses-Recettes					
Dépenses	Total Budget dépenses	Réalisation dépenses	Total Budget recettes	Réalisation recettes	Résultat 2022
Total de l'investissement	1 915 892.58 €	1 406 244.70 €	1 915 892.58 €	867 599.10 €	- 538 645.60 €

Un report cumulé d'investissement à fin 2022 de - 194 252.03 €
Une capacité d'investissement disponible à fin 2022 de 505 747.97 €*
**(sous réserve de virement effectif de la section de fonctionnement)*

Vue d'ensemble du résultat par section

Balance générale - Dépenses-Recettes					
Dépenses	Total Budget dépenses	Réalisation dépenses	Total Budget recettes	Réalisation recettes	Résultat 2022
Total du fonctionnement	39 160 314.59 €	33 806 791.25 €	39 160 314.59 €	34 546 527.19 €	739 735.94 €
Total de l'investissement	1 915 892.58 €	1 406 244.70 €	1 915 892.58 €	867 599.10 €	- 538 645.60 €
Total	41 076 207.17 €	35 213 035.95 €	41 076 207.17 €	35 414 126.29 €	201 090.34 €

Les résultats reportés ou affectés en réserve feront l'objet de délibération conformément aux articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats.

- Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif : il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002) soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

- Si le résultat global de la section de fonctionnement est négatif : Il est reporté en dépense de fonctionnement (au 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépense d'investissement (au 001).

Il sera donc proposé en Comité Syndical de constater en réserve au 1068 les 700 K€ prévus initialement au financement des investissements.

VII. LES INDICATEURS FINANCIERS 2022 (ANALYSE DU COMPTE DE GESTION)

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont divisées en six catégories :

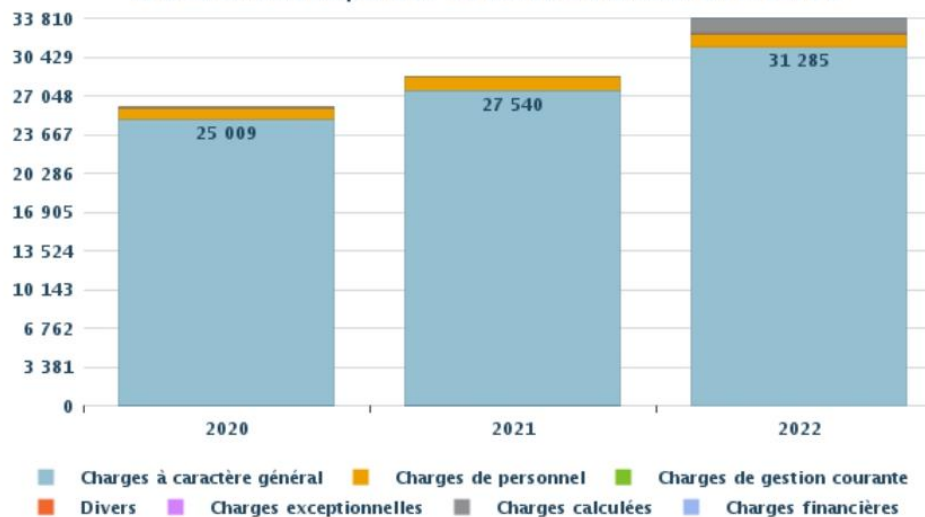
1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...)
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation...)
5. Les charges exceptionnelles (subventions exceptionnelles, amendes...)
6. Les charges calculées (dotations aux amortissements et provisions...)

Réalisation des dépenses de fonctionnement en euros en 2022

	Montant	Taux de réalisation *
Charges à caractère général	31 285 232	89%
Charges de personnel	1 114 638	86%
Charges de gestion courante	55 985	78%
Charges financières	4 625	9%
Charges exceptionnelles	6 708	67%
Charges calculées	1 285 600	100%
Divers	54 004	98%
Total	33 806 791	

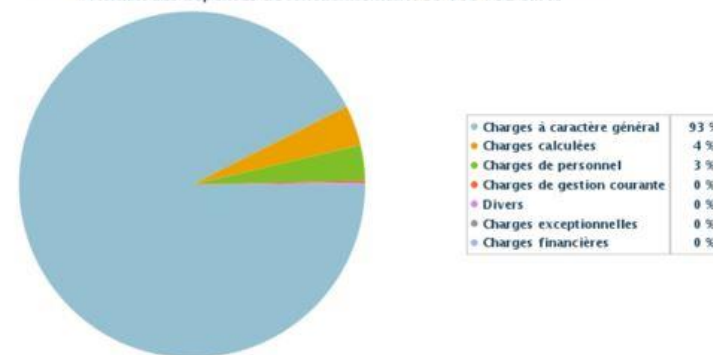
*Dépenses effectives / crédits budgétaires *100

Evolution des dépenses de fonctionnement en K euros



Dépenses de fonctionnement

Structure des dépenses de fonctionnement en euros en 2022 Montant des dépenses de fonctionnement : 33 806 791 euros



Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont divisées en six catégories :

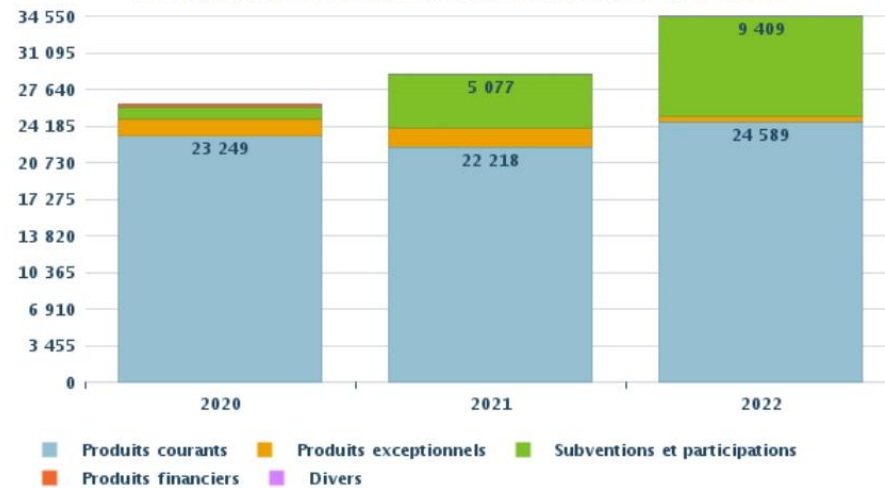
1. La fiscalité directe locale
2. Les subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités (dont les dotations)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)
4. Les produits financiers (produits des placements...)
5. Les produits exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation...)
6. Les produits calculés (reprises sur amortissements et provisions)

Réalisation des recettes de fonctionnement en euros en 2022

	Montant	Taux de réalisation *
Subventions et participations	9 409 188	100%
Produits courants	24 589 012	95%
Produits financiers	2 976	100%
Produits exceptionnels	509 179	97%
Divers	36 171	69%
Total	34 546 527	

*recettes effectives / crédits budgétaires *100

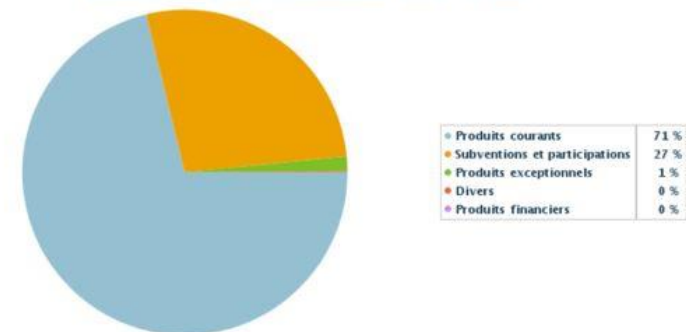
Evolution des recettes de fonctionnement en K euros



Recettes de fonctionnement

Structure des recettes de fonctionnement en euros en 2022

Montant des recettes de fonctionnement : 34 546 527 euros



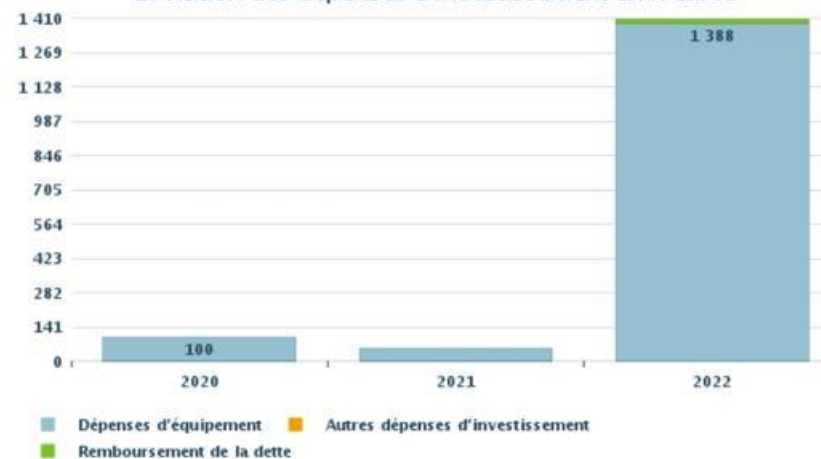
Dépenses d'investissement

Réalisation des dépenses d'investissement en euros en 2022

	Montant	Taux de réalisation *
Dépenses d'équipement	1 387 762	78%
Remboursement de la dette	18 483	18%
Total	1 406 245	

*Dépenses effectives / crédits budgétaires *100

Evolution des dépenses d'investissement en K euros



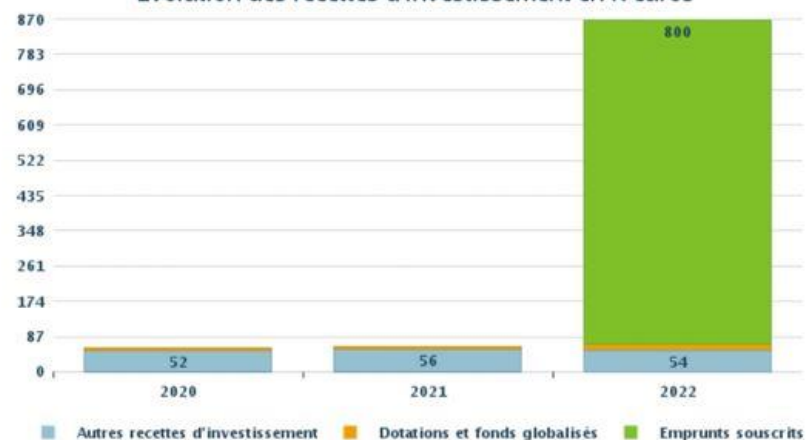
Recettes d'investissement

Réalisation des recettes d'investissement en euros en 2022

	Montant	Taux de réalisation *
Dotations et fonds globalisés	13 595	83%
Emprunts souscrits	800 000	100%
Autres recettes d'investissement	54 004	98%
Total	867 599	

*recettes effectives / crédits budgétaires *100

Evolution des recettes d'investissement en K euros



Résultat

Le résultat est égal à la différence entre la totalité des produits et des charges de fonctionnement constatés au cours de l'exercice.

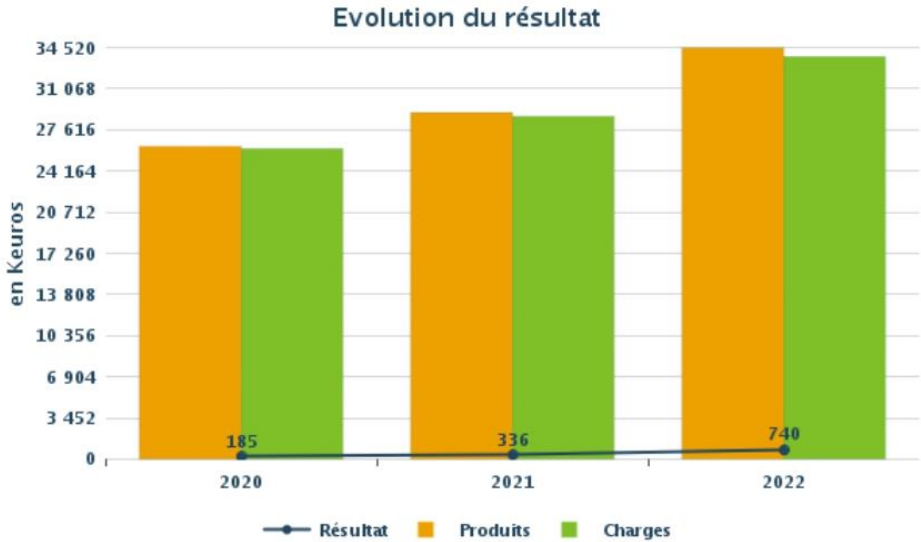
Il tient compte des dotations et reprises sur amortissements et provisions.

Il équivaut au solde positif ou négatif de la section de fonctionnement qui apparaît dans le compte administratif.

Le résultat traduit l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité constaté au cours de l'exercice.

Tableau de calcul du résultat

Produits de fonctionnement	34 510 356
Charges de fonctionnement	-33 770 620
Résultat de l'exercice	739 736



Autofinancement

La CAF est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

Les produits et charges réels sont les opérations qui donnent lieu à encaissement et décaissement effectifs.

Ils ne tiennent donc pas compte des dotations et reprises sur amortissements et provisions qui constituent des charges et produits dits calculés.

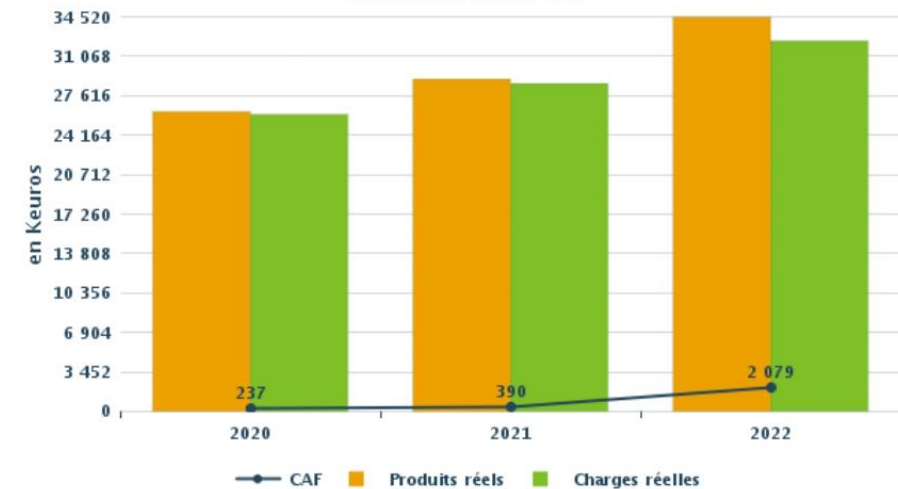
La CAF brute traduit la capacité de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement, ...)

La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement par ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

Tableau de calcul de la CAF

Résultat de l'exercice	739 736
- produits de cession des immobilisations	-0
+ dotation aux amortissements et provisions	1 339 604
- reprises sur amortissements et provisions	-0
+ autres charges calculées	0
- autres produits calculés	-0
Capacité d'autofinancement brute	2 079 340
- remboursement de dettes bancaires et assimilées	-18 483
Capacité d'autofinancement nette	2 060 857

Evolution de la CAF



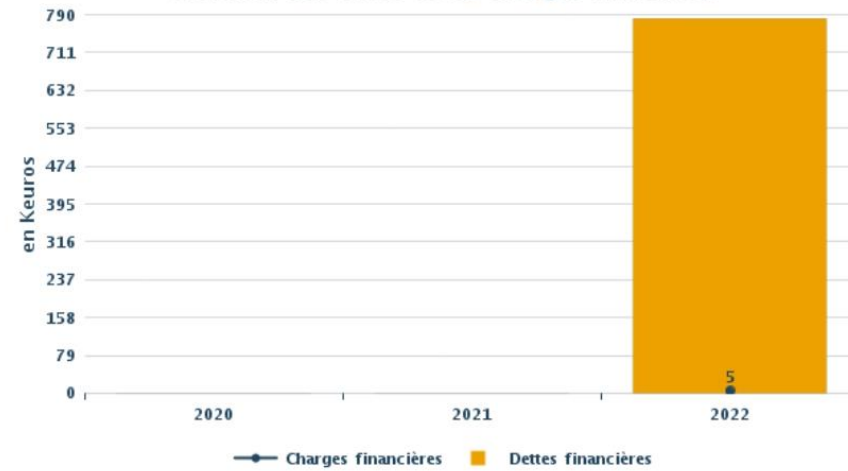
Financement des investissements

Le tableau de financement permet d'expliquer par quelles ressources (cessions d'actifs, autofinancement ou emprunts nouveaux) ont été financés les emplois de l'année (investissements nouveaux et remboursement du capital de la dette).

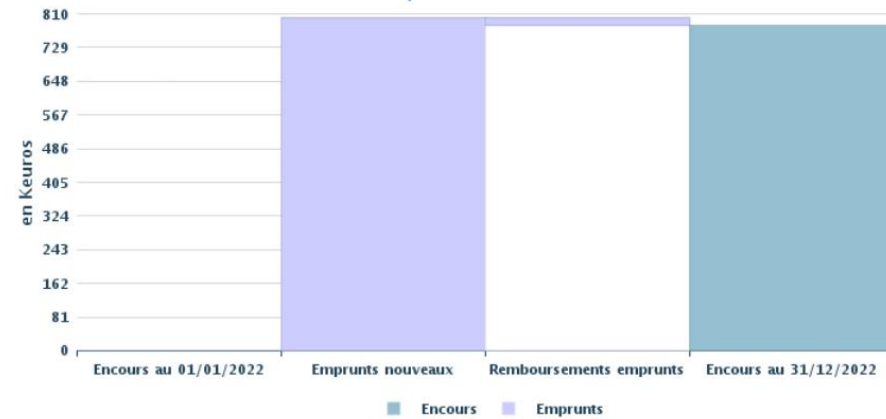
Tableau de financement 2022 en Keuros

Investissements	Exercice N	Financement des investissements	Exercice N
Acquisition d'immobilisation	1 388	CAF	2 079
Autres emplois	0	Produit de cession des immobilisations	0
Remboursement des emprunts	18	Autres ressources	14
		Emprunts nouveaux	800
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	1 406	TOTAL DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	2 893
Excédent de financement	1 487	Déficit de financement	

Evolution des dettes et des charges financières



Variation des emprunts et dettes assimilées



Bilan et équilibre financier

Bilan fonctionnel

ACTIF	PASSIF	
Immobilisations 14 610 662	Subventions, dotations, réserves 19 005 583	
	Dettes financières 781 517	
		FDR = 5 176 438
Stocks et créances 10 168 189	Dettes fournisseurs et sociales 6 982 264	
Trésorerie 1 990 513		BFR = 3 185 925
		Trésorerie = FDR - BFR = 1 990 513

Le bilan retrace la patrimoine de la collectivité au 31 décembre.

Ce patrimoine comprend un actif (les biens immobiliers ou mobiliers, les créances, les stocks et la trésorerie) et un passif (total des moyens de financement que détient la collectivité).

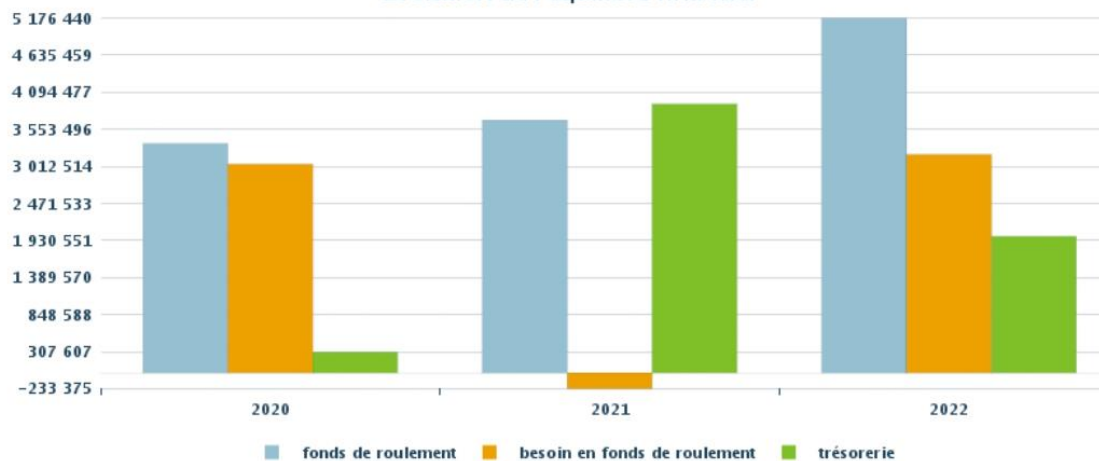
Le bilan fonctionnel est un bilan condensé visant à fournir une vision de la collectivité en terme d'emplois et de ressources. Il permet d'identifier les politiques d'investissement et de financement des années passées. A partir du bilan fonctionnel, sont déterminés le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.

Le fonds de roulement (FDR) est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances (y compris stocks) et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

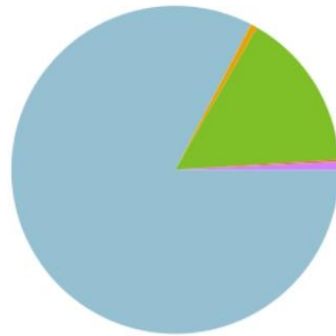
La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Des crédits de trésorerie peuvent être souscrits auprès d'établissements bancaires afin de faire face à des besoins ponctuels de disponibilités. Ils s'assimilent à des dettes à court terme et figurent donc au passif du bilan. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Evolution de l'équilibre financier



Actif immobilisé et Trésorerie

Structure de l'actif immobilisé



● immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition ou reçues en affectation (C/217 et C/22)	83 %
● immobilisations incorporelles (C/20)	1 %
● immobilisations corporelles (C/21 hors C/217)	16 %
● immobilisations en cours (C/23)	0 %
● autres immobilisations (C/24 C/26 et C/27)	1 %

Evolution de la trésorerie



Le coût du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPGD) 2021

**(Issu des matrices compta coûts
référentiel national ADEME)**

Il est proposé à la lecture, une restitution de l'étude relative à l'évaluation des coûts de la gestion des déchets en 2021.

Ce qu'il faut retenir :

- Le département des Vosges est un des rares départements français à être totalement couvert par la matrice des coûts pour la neuvième année consécutive.
- Des données fiables sur l'évaluation des coûts sur le département.
- Une simplicité de remplissage des charges / produits issus d'EVODIA.
- Démarche reconduite pour la neuvième année en 2022 pour le remplissage de la matrice 2021.
- Objectif : améliorer encore l'autonomie des collectivités adhérentes.
- Un accompagnement identique à l'année précédente : des accompagnements collectifs principalement et individuels pour répondre aux questions ou vérifier les tableurs.

Pour rappel, le remplissage du SCC (Soutien à la Connaissance des Coûts) est une des conditions pour bénéficier du soutien correspondant qui représente plus de 2% des soutiens de CITEO (près de 105 K€).

Un contexte national évolutif :

Une évolution du contexte entre 2013 et aujourd'hui :

- Une évolution du périmètre de certaines collectivités.
- La mise en place de nouvelles filières.
- REP mobilier, REP déchets dangereux, huisserie, plâtre...
- Le développement de la tarification incitative.
- L'année 2021 est la cinquième année de réalisation de la matrice avec l'intercommunalité actuelle (suite à la fusion de 2017).

Un contexte Vosgien évolutif :

Pour comprendre l'évolution, il est important de rappeler l'évolution du contexte vosgien entre 2013 et 2021 :

- Mise en place et développement de nouvelles filières :
 - Eco-Mobilier
 - Eco-DDS (pour tous les déchets dangereux)
 - Plâtre, huisseries...
- Evolution des périmètres pour certaines collectivités (en 2014 puis en 2017).

Le coût du SPGD dans les Vosges en 2021

Ce qu'il faut retenir :

Un coût aidé de 91.20 € HT/habitant pour la gestion des déchets sur les Vosges.

1 coût aidé sur les OMR de 54.70 €/habitant

- 1kg/hab en plus = 1 coût aidé qui augmente de 15 centimes par habitant

1 coût aidé des recyclables de 8.30 € HT /habitant

- La vente des matières recyclables aura couvert env. 73 % des charges de tri

1 coût aidé du verre de 1 € HT/habitant

- Les Vosges ont un coût aidé HT inférieur aux données nationales et régionales

1 coût de gestion aidé des déchèteries de 25.30 € HT /habitant

- Le traitement représente 37 % des charges

Bon à savoir : 1 tonne d'OM coûte 273€ HT

1 tonne de verre
coûte 12 fois moins
chère qu'une tonne
d'OM

1 tonne de recyclable
coûte 1.8 fois moins
chère qu'une tonne
d'OM

LE BUDGET PRIMITIF 2023

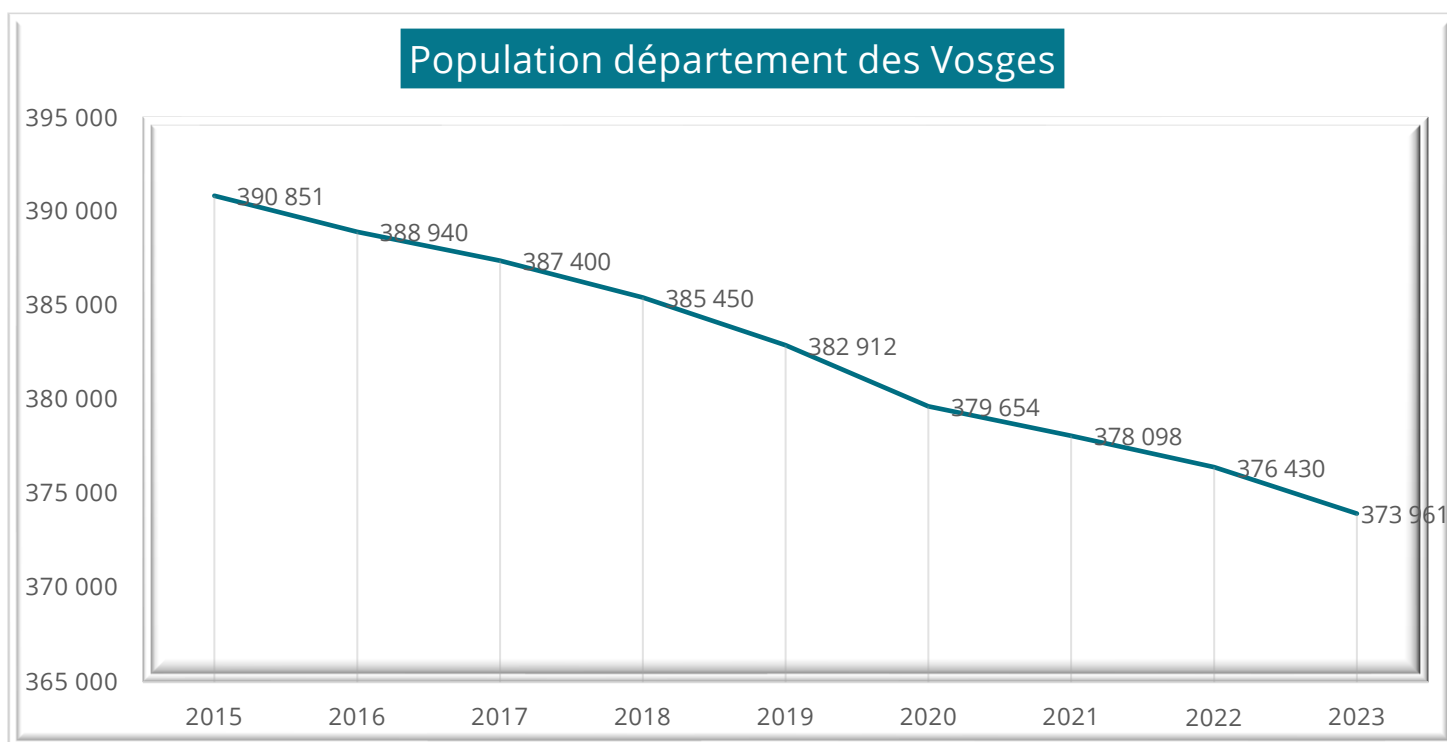
Contexte conjoncturel et économique

La population vosgienne :

Comme évoqué l'an dernier, la population vosgienne chute cette année, une fois de plus, avec une perte de 2 469 habitants sur le département.

À coût fixe, cette chute observée de - 0.66 % de la population induit une augmentation de l'effort de participation à l'habitant.

C'est ainsi qu'en figeant la part à l'habitant à 3.69 €, le montant de la contribution pour le Syndicat s'élève à 1 379 916€ contre 1 388 735 € en 2022 soit une perte de - 8 819€.



Le contexte socio-économique et l'inflation :

Après plus d'une année de dérive économique, l'année 2023 ne présente pas de signaux de retour à la normale sur les mois à venir.

EVODIA œuvre depuis 2 ans maintenant à s'adapter au contexte très particulier, à suivre la veille réglementaire et adapter ses process & procédures au gré de l'évolution réglementaire en maintenant sa mission de service public.

Le contexte conjoncturel mondial et son impact financier :

C'est avec une estimation d'inflation de plus de 6 % que le DOB de cet exercice s'est construit, évalué chaque mois par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

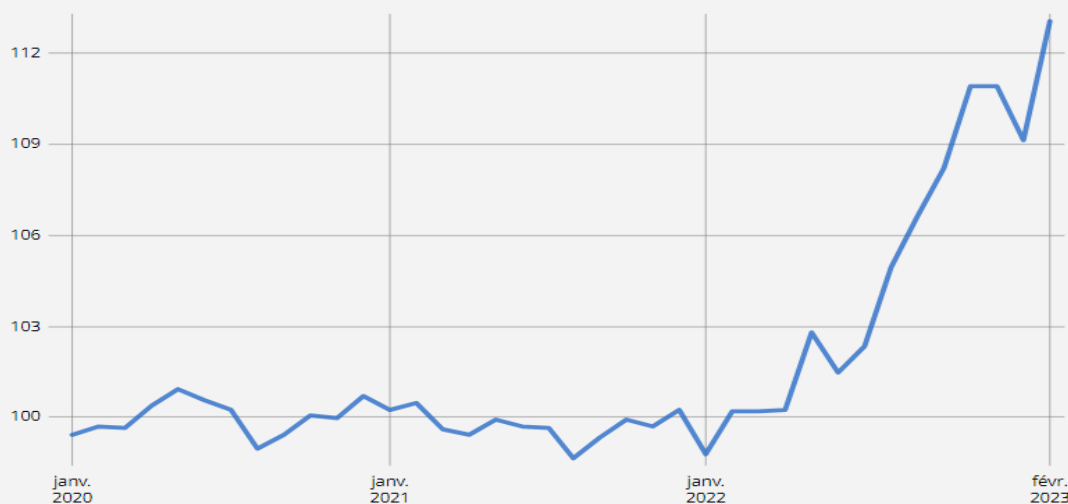
L'indice des prix à la consommation (IPC) mesure l'évolution générale des prix des biens et des services consommés par les Français. Il permet d'adapter sa consommation pour une meilleure maîtrise de ses dépenses et de son pouvoir d'achat.

Ainsi, dans une publication du 15 mars 2023, l'INSEE révèle que la hausse des prix à la consommation en France s'est établie en février 2023 à + 1 % sur un mois et à 6,3 % sur un an, alimentée par la hausse de l'alimentation (+14,8 %), des services (+3 %) et des produits manufacturés (+4,7 %) a indiqué l'Institut National de la Statistique (Insee) dans une publication du 15 mars 2023.

Sans aucun indicateur de retour à la normale de l'envolée des cours de matières premières à la suite du conflit Russo-Ukrainien, les anticipations tarifaires et budgétaires sont, pour cet exercice, encore difficiles à estimer.

Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Nomenclature Coicop : 02.1.3.3 - Bières à faible teneur en alcool ou sans alcool

février 2023 : 113,06



Source : Voir l'onglet **Documentation**

Une accalmie sur le marché de reprise matériaux :

La grande tension sur les marchés de reprise des matériaux en 2022 a généré un ralentissement du besoin en matière première secondaire et de ce fait un engorgement de l'évacuation des matériaux issus de la collecte sélective.

Les cours de reprises semblent se stabiliser et permettent, de ce fait, une croissance des besoins en matières première de nos industriels repreneurs.

Les ressources humaines

Structuration postes EVODIA (occupation/prévisionnel 2023)

FILIERES	POSTE	GRADES	CAT	NOMBRES	NATURE DU POSTE	NOMBRE INSCRIT EFFECTIF EVODIA
TITULAIRES						
ADMINISTRATIVE	Juriste achat et commande publique	ATTACHE TERRITORIAL	A	1	PERMANENT	1
TECHNIQUE	Chargé d'Exploitation	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	1	PERMANENT	1
TOTAL TITULAIRES				2		2
NON TITULAIRES						
ADMINISTRATIVE	Directrice générale	ADMINISTRATEUR HC	A	1	PERMANENT	1
	Directrice générale adjointe	ATTACHE PRINCIPAL	A	3	PERMANENT	3
	Directrice Communication et Prévention		A		PERMANENT	
	Responsable de gestion comptable		A		PERMANENT	
	Directrice administration générale et ressources humaines	ATTACHE TERRITORIAL	A	6	PERMANENT	6
	Responsable communication		A		PERMANENT	
	Responsable prévention		A		PERMANENT	
	Responsable Animation et événementielle		A		PERMANENT	
	Responsable exploitation de l'usine et de l'observatoire		A		PERMANENT	
	Responsable étude et développement		A		PERMANENT	
	Chargé de mission comptable	REDACTEUR TERRITORIAL	B	10	PERMANENT	8
	Gestionnaire administrative et ressources humaines		B		TEMPORAIRE	
	Gestionnaire administrative et comptable		B		PERMANENT	
	Gestionnaire commerciale /Assistante d'exploitation		B		PERMANENT	
	Chargée de communication Extension consigne de tri		B		PERMANENT	
	Chargée de communication numérique		B		PERMANENT	
	Chargée de mission prévention		B		PERMANENT	
	Chargée d'animation		B		TEMPORAIRE	
	Chargée d'animation		B		PERMANENT	
	Chargée d'animation		B		PERMANENT	
TECHNIQUE	Directeur Pôle déchet	INGENIEUR	A	1	PERMANENT	1
TOTAL NON TITULAIRES				21		19
APPRENTI	Apprentie Ingénieure			1	Temporaire	0
TOTAL EFFECTIF				24		21

Évolution des effectifs et caractéristiques des postes :

24 agents pour 21 postes permanents

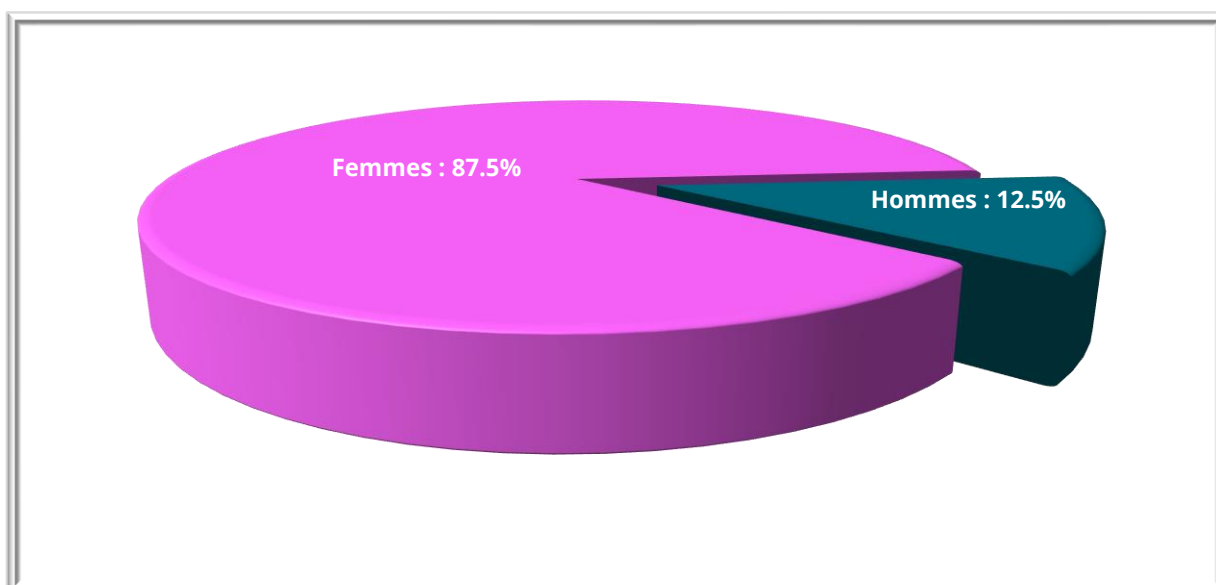
Le Syndicat débute cet exercice avec un effectif au complet. Un diagnostic a été mené auprès de chacun des services dans le but de travailler et fluidifier nos process, une réorganisation efficiente est en œuvre.

En 2022, nous avons une fois de plus confirmé que nos besoins en terme de recrutement sont axés sur des expertises métiers précises, incluant une gestion quotidienne multithématiques ainsi qu'une capacité à travailler en transversalité. Le rapport d'étonnement des agents entrants relève un fait marquant : la multiplicité des tâches. Une partie du personnel assure la gestion technique et opérationnelle de nos satellites que sont la SPL SOVODEB, SEM VOSGES TLC, du GIP VALODAE depuis 2019 et depuis l'an dernier notre association départementale Eco Manifestation Vosges.

Caractéristiques des agents du Syndicat :

Classification par sexe

Pour un effectif de 24 agents recensés au 01/03/2023, nous dénombrons 21 femmes pour 3 hommes. Une volonté maintenue de pouvoir assurer l'égalité homme femme, il faut noter que lors de recrutement du Syndicat, à partir des compétences requises, très peu de candidatures hommes sont réceptionnées.

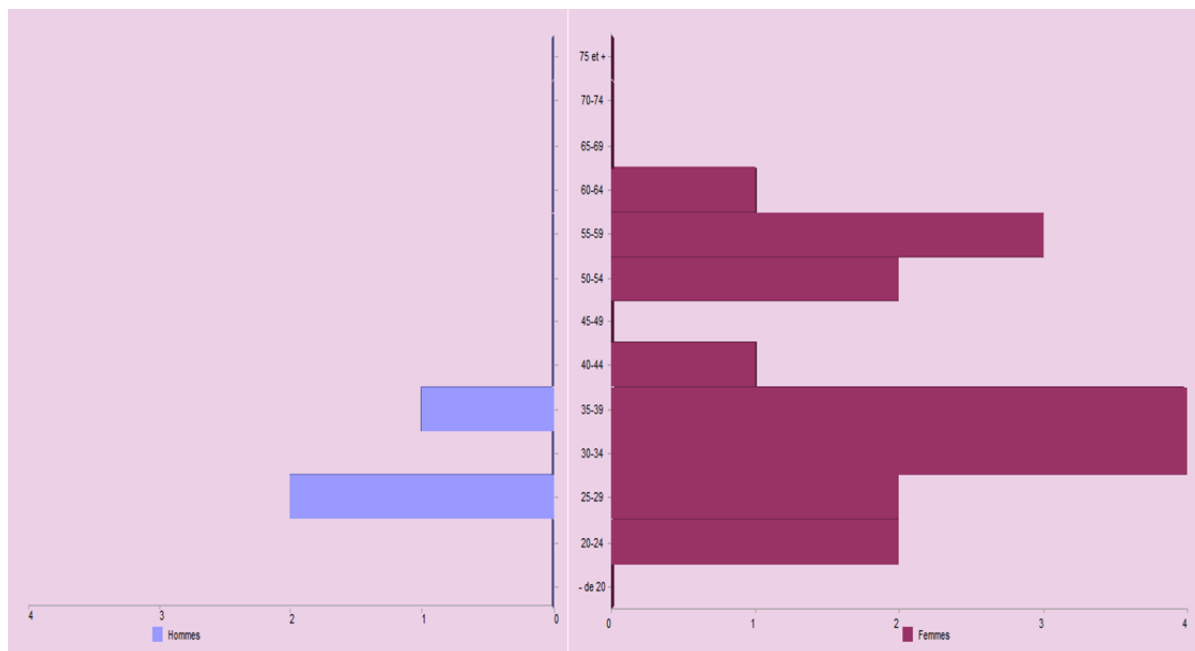


Classification par âge

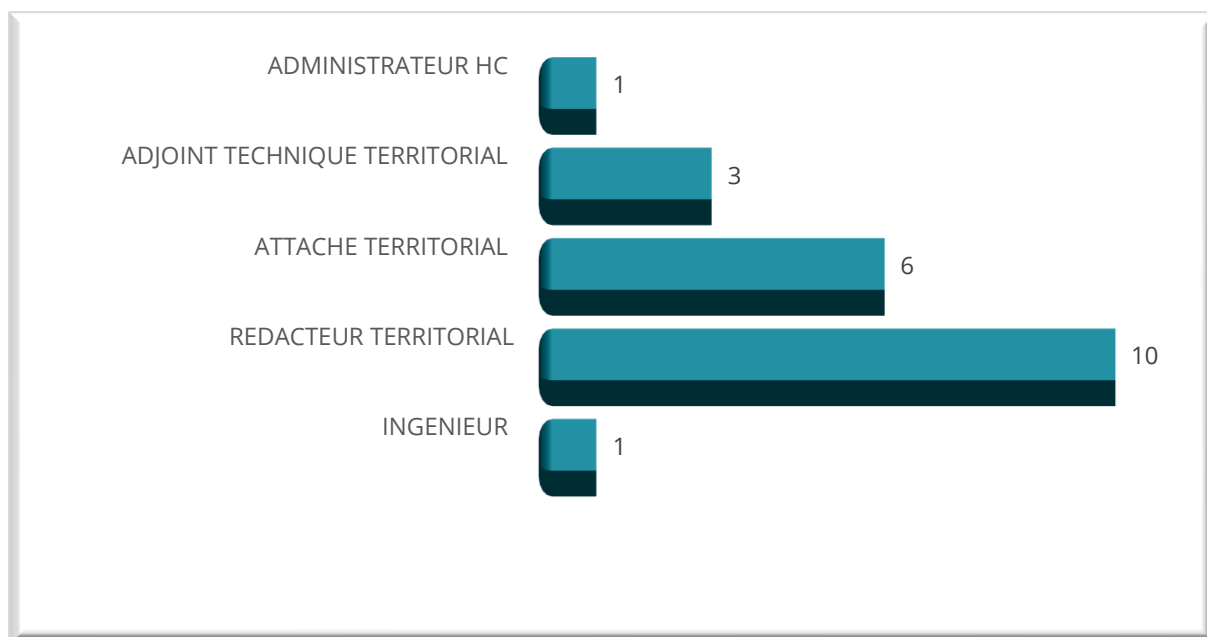
La classification par génération laisse apparaître une répartition de 64 % de l'effectif ayant moins de 50 ans.

Nous pouvons souligner les ratios suivants :

$X < 30$	26%
$30 < X < 40$	39%
$40 < X < 50$	9%
$50 < X < 65$	26%



Classification par grade



L'absentéisme au sein du Syndicat

Le taux d'absentéisme s'est accru l'an dernier, le Syndicat a pu compter 1159 jours d'absences pour 1 142 jours rémunérés hors congés et RTT pour l'ensemble du personnel mais regroupé sur 5 agents.

Il est à noter que l'assurance statutaire à laquelle le Syndicat souscrit a été revalorisée pour l'année 2023 suite à la modification des demandes d'indemnisation de ses adhérents.

La couverture de l'assurance reste inchangée, ont été modifiés :

- Les franchises qui passent de 15 jours à 30 pour les titulaires
- Les taux de participation des structures adhérentes qui passent de :
 - 5.60% à 6.49 % pour les agents titulaires.
 - 0.85% à 1.19 % Pour les agents contractuels.

Ces modifications de taux impliquent une majoration des assurances de l'ordre de 15 à 40%.

L'action sociale au sein du Syndicat

Il a été acté fin 2022 par le Comité, le déploiement ainsi que le développement de l'action sociale au sein du Syndicat. Deux nouvelles mesures ont été mises en place : Le CNAS et les chèques cadeaux.

Depuis le 01/01/2023 les agent(e)s bénéficient des prestations accordées par le CNAS.

- Le contrat de prévoyance et la mutuelle

Avec un projet de mise en place au sein de la FPT horizon 2025 et 2026 pour respectivement la prévoyance et la mutuelle des agents au niveau de la couverture des risques, un contrat de prévoyance est déjà en vigueur au sein du Syndicat avec une participation mensuelle invariable de 16 € par agent. Ce contrat de prévoyance est piloté par le CDG pour le compte du Syndicat.

Pour 2022, nous notons un coût annuel effectif de participation de 960 € pour 5 adhésions (coût chargé 2023 estimé à 4 608 € pour 24 agents).

On peut noter 5 adhésions au contrat de base et une souscription à 2 options.

L'analyse du besoin en terme de mutuelle suit son cours. Il est précisé qu'un dispositif de gestion et suivi est proposé par le Centre de Gestion. Une restitution est envisagée d'ici à la fin d'année 2023 - début 2024.

Le pilotage des ressources et l'accompagnement des agents

➤ Le recrutement

L'année 2022 a été marquée par un contexte national de recrutement complexe. Certains recrutements ont peiné à trouver des candidatures. Les indicateurs que l'on peut noter pour cette année sont :

- ➔ Une transmission quasiment nulle de candidatures de fonctionnaires.
- ➔ Un recours aux contractuels fragilisé par la nature du contrat (CDD).
- ➔ Un niveau de rémunération plus faible et ce critère a servi de levier de recrutement aux employeurs suite à la rareté des candidatures.

Les dispositifs ci-après, mis en place en 2020 au sein du Syndicat, servent à valoriser l'expertise requise pour nos postes :

- ➔ L'IFSE afin de rémunérer les spécificités, sujétions et particularités des missions singulières.
- ➔ Le CIA afin de rémunérer les atteintes des objectifs fixés aux agents lors des entretiens annuels.

➤ L'accompagnement des agents

EVODIA met en place un plan d'intégration et d'accompagnement pour chacun des collaborateurs.

En effet, depuis plus de 2 ans, Marie-Pierre CIRK, DGA, a mis en œuvre un processus d'amélioration de nos procédures, de nos méthodes, en vue d'harmoniser et de développer les pratiques et l'autonomie des collaborateurs.

Cette démarche a été soutenue par l'arrivée de Michelle LEALE, DRH, avec en complément des actions d'accompagnement à la carte, dédiées à des collaborateurs volontaires dont les compétences nécessitent un développement.

Pour 2022, EVODIA a lancé une démarche d'amélioration continue avec un programme inédit d'accompagnement, de développement de compétences.

Plusieurs catégories ont été définies :

- ➔ Le processus de déploiement des axes stratégiques prioritaires.
- ➔ Les recrutements et l'intégration.
- ➔ L'environnement territorial.
- ➔ Les finances.
- ➔ Le management.

En 2023 le service s'étoffe avec l'arrivée de Julie GUANDALINI qui assurera en temps partiel les missions d'assistante RH.

Projets 2023

En complément des mesures et projets mis en place pour le bien être du personnel et le suivi de carrière, il est à noter la construction de nos Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui pour rappel avaient été adoptées en 2021 en version allégée.

Pour rappel il s'agit via ces LDG de :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC.
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion depuis le 1er janvier 2021.
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

I. RAPPEL DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Comité Syndical du 28 Février 2023

Le Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu le 28 février dernier a permis de détailler les éléments de contexte pour 2023.

Ce prévisionnel excluait des marges de variation pour des productions au-delà du prévisionnel adhérent qui a été introduit.

PROJET DE BUDGET 2023			
		CHARGES	RECETTES
Ordures ménagères	Transit	850 000.00 €	850 000.00 €
	Transport	875 000.00 €	875 000.00 €
	Traitement	12 800 000.00 €	12 800 000.00 €
	TOTAL 3T	14 525 000.00 €	14 525 000.00 €
Collecte sélective	Collecte et transport+ Tri	4 650 000.00 €	4 650 000.00 €
	Refus tri	682 500.00 €	682 500.00 €
	Conteneurs	167 500.00 €	167 500.00 €
	Soutien Citeo +REPRISES + Ecofolio	9 150 000.00 €	9 150 000.00 €
	TOTAL CS	14 650 000.00 €	14 650 000.00 €
Filières hors REP	Amiante	38 600.00 €	38 600.00 €
	Bois c	35 000.00 €	35 000.00 €
	DDS	440 000.00 €	440 000.00 €
	Huissieries	390 000.00 €	390 000.00 €
	Plâtre	670 000.00 €	670 000.00 €
	Plastiques durs	21 000.00 €	21 000.00 €
	Plastiques souple	14 000.00 €	14 000.00 €
	Polystyrene	62 950.00 €	62 950.00 €
	Huiles minérales	- €	- €
	Huiles alimentaires	12 600.00 €	12 600.00 €
	Bois Egger	34 000.00 €	34 000.00 €
	Bois NSG	180 000.00 €	180 000.00 €
	SOUS TOTAL HORS REP	1 898 150.00 €	1 898 150.00 €
Filières REP	DEEE	305 000.00 €	305 000.00 €
	DDS	55 000.00 €	55 000.00 €
	Meubles	370 000.00 €	370 000.00 €
	Atelier du peintre	2 800.00 €	2 800.00 €
	Jouets	8 500.00 €	9 500.00 €
	Articles bricolage et jardins	- €	- €
	Piles	4 500.00 €	4 500.00 €
	Articles sports et loisirs	- €	- €
	Articles bricolage et jardins motorisés	- €	- €
	Textile	- €	- €
	PMCB	- €	- €
	SOUS TOTAL REP	730 000.00 €	730 000.00 €
	SOUS TOTAL FILIERES	2 628 150.00 €	2 628 150.00 €
SOUS TOTAL DECHETS		31 803 150.00 €	31 803 150.00 €
Optimisation des dispositifs et déploiement stratégique	Déploiement	236 700.00 €	166 700.00 €
SOUS TOTAL OPTIMISATION ET STRATEGIE		236 700.00 €	166 700.00 €
Frais GENERAUX Syndicat	Frais de structure	347 000.00 €	25 800.00 €
	Charges de personnel	1 315 000.00 €	25 000.00 €
	Indemnités élus	65 000.00 €	
	Etudes et accompagnements adhérents	98 000.00 €	72 000.00 €
	Autres	- €	1 772 200.00 €
SOUS TOTAL FRAIS GENERAUX		1 825 000.00 €	1 895 000.00 €
TOTAL GENERAL		33 864 850.00 €	33 864 850.00 €

Vue d'ensemble 2023

Sur la base des prévisionnels de tonnages des adhérents ainsi que les tarifs votés pour l'année 2023, il en découle les enveloppes budgétaires ci-après :

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN DEPENSES

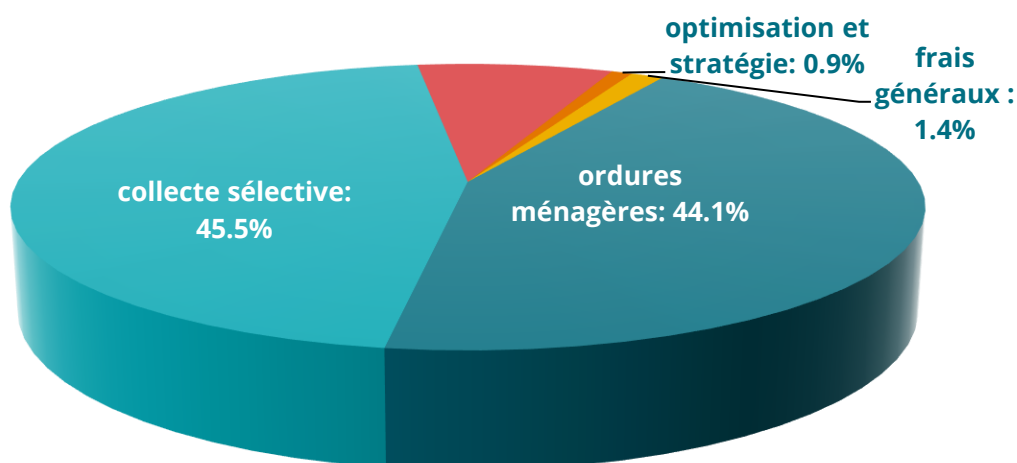
36.2 M€

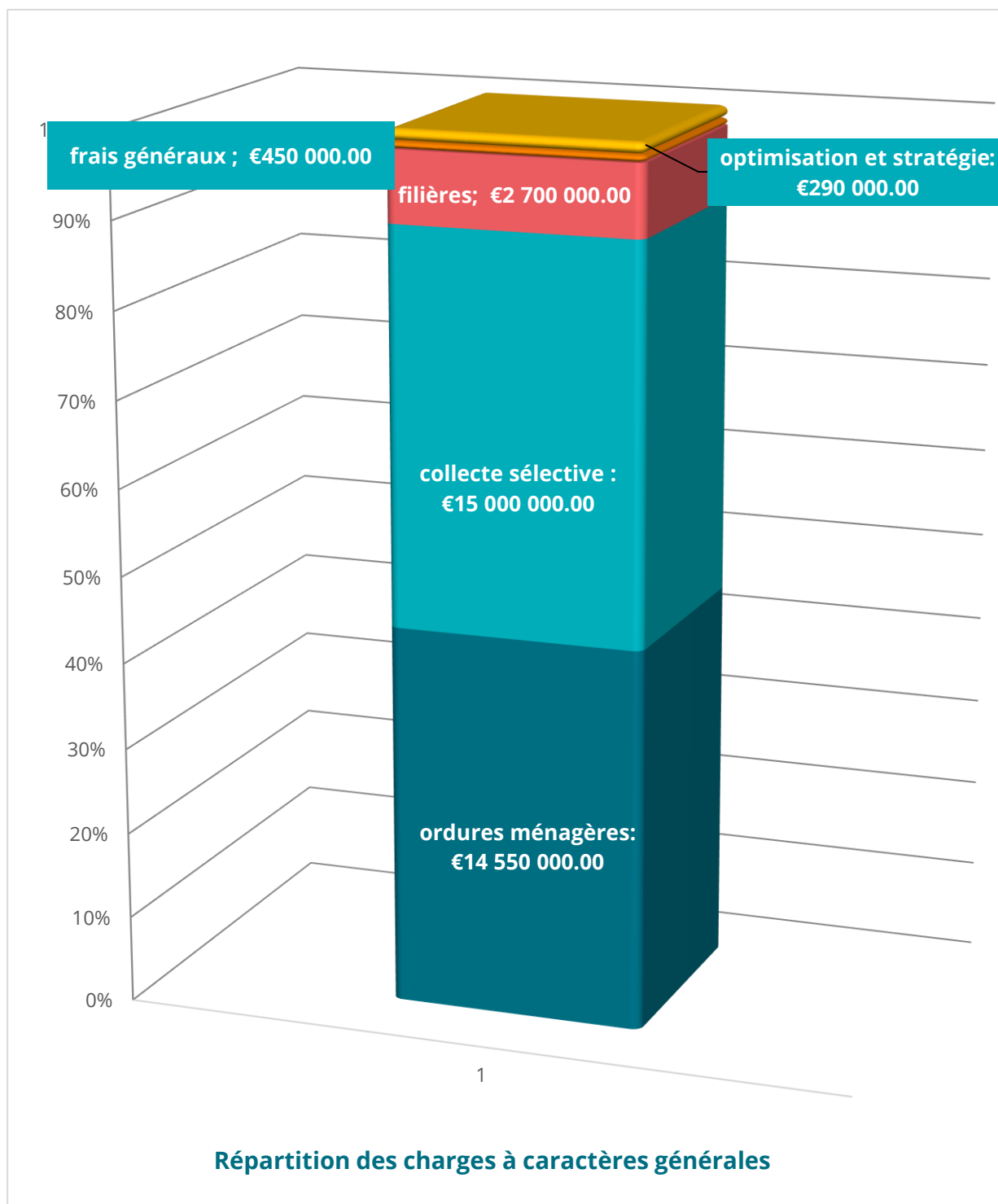
Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget 2022	Realisé 2022	Budget 2023
011	Charges à caractère général	35 285 130.88 €	31 285 232.23 €	32 990 000.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 293 300.00 €	1 114 637.70 €	1 400 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	71 700.00 €	55 985.06 €	185 000.00 €
66	Charges financières	50 800.00 €	4 624.59 €	10 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000.00 €	6 707.55 €	16 300.00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1 285 600.00 €	1 285 600.00 €	1 500 000.00 €
022	Dépenses imprévues	408 675.71 €	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	700 000.00 €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 108.00 €	54 004.12 €	170 000.00 €
Total dépenses		39 160 314.59 €	33 806 791.25 €	36 271 800.00 €

1. Le chapitre 11 : charges à caractère général : 32.9 M€

Réalisé à hauteur de 31.3 M€ en 2022 il est prévu une marge d'augmentation d'environ 5 % due aux augmentations liées aux révisions et variations prévues aux marchés publics.

Une répartition par pourcentage avec une stabilité à 97.8 % de la part de la gestion directe du déchet aux dépenses.





A. Sur les Ordures Ménagères (OM) : poste s'élevant à 14,5 M€

Comme précisé lors du Comité du 28.02 dernier, l'élaboration budgétaire 2023 est contrainte par les aspects ci-dessous:

- Augmentation mécanique des tarifs en raison de l'inflation.
- Capacité de FENIIX limitée à 84 300 tonnes traitées au nominal.

Suite au vote du 28 février dernier, à partir des tonnages projetés 2023, une proposition d'engagement collectif des Vosgiens et de tous les adhérents a été soumise afin de tendre vers un objectif de réduction des déchets produits sur les OM : OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) et TVI (Tout Venant Incinérable).

Concrètement, le contrat d'objectifs pour les tonnages 2023 repose sur 2 principes :

1. L'autonomie de traitement sur FENIIX :

- La production d'OM des Vosges (+ refus de tri + SOVODEB) doit être égal à la capacité de FENIIX soit 82 300T/an (marge de 2 000 tonnes supplémentaires selon le PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur) du four).
- Viser le premier palier de la tranche tarifaire 1 basé sur 77 000 tonnes permettant des économies substantielles.

2. Une baisse significative des OMR et du TVI :

- OMR : Engagement à 15% de réduction, hors collectivités adhérentes déjà engagées dans la TI (Tarification Incitative) et disposant d'un ratio de production inférieur ou égale à 100kg/habitant d'OMR.
- TVI : Dans un contexte favorable avec les filières existantes et le nouveau déploiement des nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie de Producteur), l'objectif est de réduire les productions des territoires avec un plafond établi sur la base du ratio de production moyen de TVI en 2022 de 48kg/habitant arrondi à 50kg/habitant.

A noter, la fermeture de l'IUOM de Tronville en février 2023. Les détournements seront reportés en 2023 sur les exutoires de Villoncourt, Chaumont, Noidans et Dijon.

Un suivi et une évaluation mensuels et trimestriels des tonnages et des coûts seront réalisés par rapport aux objectifs de réduction.

L'évaluation mensuelle destinée aux techniciens permettra de suivre les indicateurs quantitatifs et d'analyser les écarts.

L'évaluation trimestrielle à destination des VP élus et des techniciens permettra de suivre les plans d'actions techniques et de communication et la trajectoire financière de chacune des collectivités. Ce rendez-vous servira aussi à partager les retours d'expérience et à élaborer ensemble des plans d'actions prioritaires pour faire progresser nos objectifs de réduction des tonnages et des coûts.

Un budget inscrit à hauteur de 14.5 M€ en prévisionnel adhérent :

Avec une trajectoire budgétaire espérée pour les ordures ménagères de 13M € soit notre objectif visé de coût évité de 1 500 000 €.

B. Sur la collecte sélective des recyclables : 15 M€

Les soutiens des éco-organismes sont fixés par contrat et évalués selon les performances de tri à environ 5 075 000 €. Ce résultat est conditionné également par l'atteinte des critères du soutien à la transition qui représente 1 800 000 €.

Pour rappel, un critère non atteint est une perte directe d'environ 600 000 €. Le parti pris affiché est l'atteinte des 3 critères pour assurer les recettes maximales. Ce soutien à la transition vient masquer l'augmentation des soutiens à la tonne triée dans le cadre du passage aux ECT. En effet, les ECT permettent un soutien bonifié des plastiques. Or, comme le soutien à la transition vient assurer un montant versé par CITEO équivalent à 2016, l'augmentation du soutien à la tonne triée vient diminuer la part du soutien à la transition, sans augmenter le montant total versé par l'éco-organisme.

Avec le prolongement du Barème F d'un an, le soutien à la collecte sélective est réévalué pour les matériaux suivants :

- Acier : 62€/T -> 68€/T
- Aluminium : 400€/T -> 439€/T
- PCNC : 150€/T -> 165€/T
- PCC : 300€/T -> 329€/T
- Plastiques : 660€/T -> 725€/T

En ce qui concerne, le plafond appliqué aux soutiens versés pour les emballages ménagers en carton, il devrait être porté à 40 % du « total fibreux » en 2023. Autrement dit, si les cartons dépassent 40 % du gisement total de fibreux, ils seront soutenus jusqu'à concurrence de 40 % de ce « total fibreux ». Si les cartons représentent moins de 40 % du « total fibreux », ils seront soutenus en totalité.

En 2021, le plafond était de 34 % du « total fibreux », et si la règle de calcul du plafond, fixée par le cahier des charges applicable depuis 2017, n'avait pas changé, il aurait dû être de 35 % en 2022.

1. Evolution de la reprise matières

Les reprises matières dépendent donc des cours bien souvent imprévisibles et fluctuants en raison de la crise mondiale. Les recettes prévisionnelles sont incertaines en raison de la forte volatilité du cours des matières premières secondaires.

C. Sur les filières spécifiques : 2.7 M€

En 2023, il a été considéré des hausses de tonnages sur la plupart des flux mais également tarifaires pour tenir compte des révisions contractuelles et des indices en forte évolution.

Les enveloppes budgétaires ont été révisées en charges et recettes pour tenir compte de ces

indispensables ajustements. Aussi, il a été retenu en charge ainsi qu'en recette 2.7M€. Une légère différence, due aux déploiements des filières plastique dur, plastique souple et PSE, est à prévoir.

2023 verra également la mise en place de nouvelles filières REP : jeux, jouets, articles de loisirs, sports, PMCB... pour lesquelles nous étudierons les conditions de déploiement avec les éco organismes et les adhérents.

Filières	CHARGES	RECETTES
Amiante	38 600.00 €	38 600.00 €
Bois c	35 000.00 €	35 000.00 €
DDS	440 000.00 €	440 000.00 €
Huissieries	390 000.00 €	390 000.00 €
Plâtre	670 000.00 €	670 000.00 €
Plastiques durs	21 000.00 €	21 000.00 €
Plastiques souple	14 000.00 €	14 000.00 €
Polystyrene	62 950.00 €	62 950.00 €
Huiles minérales	- €	- €
Huiles alimentaires	12 600.00 €	12 600.00 €
Bois Egger	34 000.00 €	34 000.00 €
Bois NSG	180 000.00 €	180 000.00 €
SOUS TOTAL HORS REP	1 898 150.00 €	1 898 150.00 €
DEEE	305 000.00 €	305 000.00 €
DDS	55 000.00 €	55 000.00 €
Meubles	370 000.00 €	370 000.00 €
Atelier du peintre	2 800.00 €	2 800.00 €
Jouets	8 500.00 €	8 500.00 €
Articles bricolage et jardins	- €	- €
Piles	4 500.00 €	4 500.00 €
Articles sports et loisirs	- €	- €
Articles bricolage et jardins motorisés	- €	- €
Textile	- €	- €
PMCB	- €	- €
Marge budget	56 050.00 €	56 050.00 €
SOUS TOTAL REP	801 850.00 €	801 850.00 €
SOUS TOTAL FILIERES	2 700 000.00 €	2 700 000.00 €

D. Optimisation et déploiement stratégique : 290 K€

Des actions en faveur de l'extension des consignes de tri, en passant par le déploiement de l'économie circulaire, développement des actions en faveur de la prévention, le Syndicat marque son action en 2023 autour de l'objectif d'autonomie de traitement sur FENIIX.

EVODIA s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux de sobriété en déployant une boucle vertueuse enclin à la transition écologique, économique et énergétique. Cette transition devra s'accélérer dans les prochaines années en s'appuyant sur une économie de la durabilité et de la réparation.

Réduire les déchets à la source est l'objectif vers lequel nous devons tous tendre. Aussi bien d'un point de vue environnemental, sociétal que financier. EVODIA n'a cessé depuis sa création de mener des projets ambitieux et innovants pour impulser le zéro déchet de façon collective et concertée. Je rappelle que cette compétence, non seulement statutaire et non transférée à ses adhérents, comme je l'ai lu, est aussi inscrite dans son ADN depuis sa création en 1992. Le Syndicat continuera donc à œuvrer dans ce sens, pour le bien commun.

Si déchet il y a, EVODIA mettra un point d'honneur à créer des synergies pour que le déchet des uns soit la ressource des autres, créant ainsi au cœur des Vosges une économie 100% circulaire,

génératrice d'emplois et de ressources non délocalisables.

EVODIA accompagnera également tous les publics (citoyens, entreprises, associations, institutions...) vers plus d'éco-exemplarité dans leurs modes de vie, modes de consommation et fonctionnements afin de réduire les déchets à la source et d'augmenter la qualité du tri : défis citoyens, campagne de communication départementale, déploiement d'outils et supports pour l'ensemble des collectivités, accroissement des ateliers participatifs, événements, animations et visites des installations industrielles...

E. Pour le service général : 450 K€

Prévisionnel stable sur 2023 comparativement à 2022. Il est prévu un amortissement des augmentations de 2023 par la disparition des charges 2022 que le Syndicat n'aura plus en 2023 (location 2ème site).

- Des frais de structures d'environ 350 K€ : une augmentation estimée par rapport au coût augmenté des fluides.
- 100 000€ soit 22 % du budget destinés aux études et accompagnements. En particulier pour 2023 l'établissement de la matrice de coût et son analyse qui nous permettent d'identifier les pistes d'améliorations et d'optimisation des déchets avec nos adhérents.

2. Le chapitre 12 : les charges de personnel : 1.4 M€

Une dépense projetée de 1.3 M€ pour un budget inscrit de 1.4 M€

Face au contexte précédemment évoqué, il est inscrit à ce chapitre une marge afin de pallier des absences éventuelles de personnel. Les recettes perçues au chapitre 13 devraient alors permettre le financement de ces dépenses éventuelles.

3. Le chapitre 65 pour 185 K€

Suite au passage en M57, le traitement des charges exceptionnelles anciennement constatées au 67 sont désormais comptabilisées à ce chapitre.

Seront constatés à ce chapitre pour 2023, les indemnités des élus ainsi que les reversements 2022 et 2023 de la clause d'imprévision prévues au Code de la Commande Publique.

4. Le chapitre 67 : les charges exceptionnelles : 16.3 K€ de charges pouvant survenir sur l'exercice

5. Le chapitre 68 pour 1.5 M€

1.5 M€ au profit de la couverture de nos risques industriels.

Comme inscrit dans la délibération spécifique à ce point, il est proposé d'inscrire cette provision afin de pouvoir assurer la continuité du service en cas de problème technique fortement handicapant sur notre usine. Bien que couverte par les assurances, le caractère prioritaire de notre activité nous oblige à une gestion immédiate.

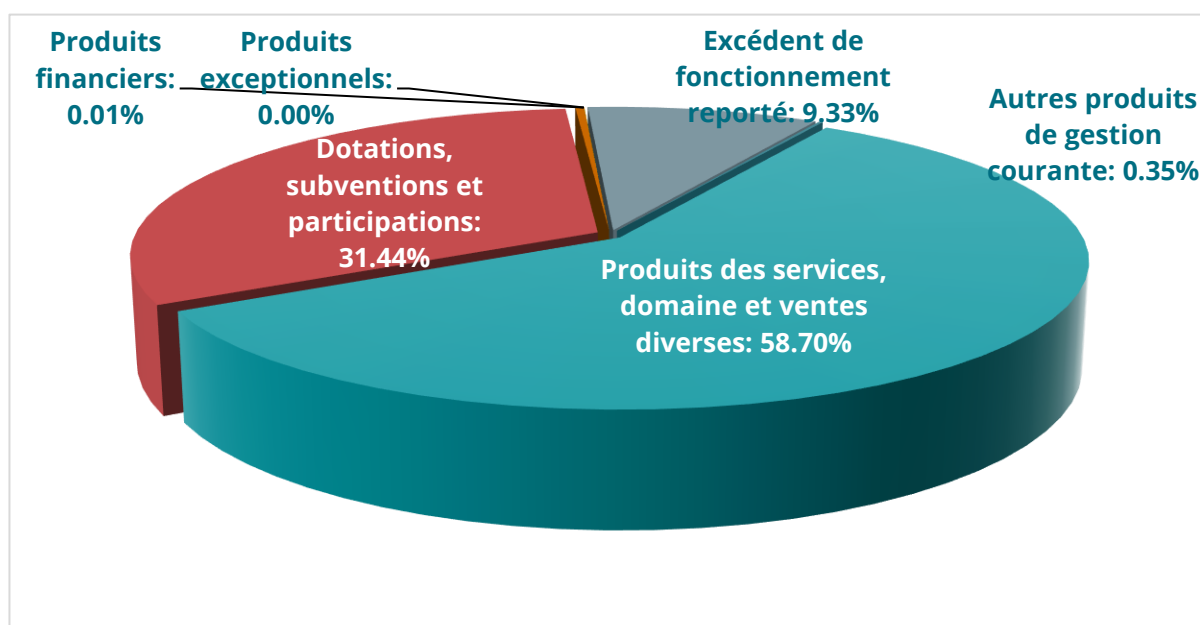
6. Le chapitre 42 : les opérations d'ordres : 170 K€

Suite au passage en M57, à l'application du prorata temporis, seront comptabilisés sur 2023 , les amortissements des biens acquis en M14 ainsi que les amortissements des biens qui seront acquis sur l'exercice pour un montant estimé de 170 K€.

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN RECETTES 36.2 M€

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Budget 2022	Realisation 2022	Budget 2023
013	Atténuations de charges	52 530.00 €	36 171.38 €	59 000.00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	23 367 347.80 €	21 846 971.15 €	21 293 162.50 €
74	Dotations, subventions et participations	9 449 904.87 €	9 409 188.22 €	11 404 770.49 €
75	Autres produits de gestion courante	2 416 200.35 €	2 742 040.64 €	125 800.00 €
76	Produits financiers	2 977.00 €	2 976.50 €	2 976.50 €
77	Produits exceptionnels	526 000.00 €	509 179.30 €	1 000.00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 345 354.57 €	- €	3 385 090.51 €
Total recettes		39 160 314.59 €	34 546 527.19 €	36 271 800.00 €

Une répartition en pourcentage par poste de recettes



1. Le chapitre 13 : les atténuations de charges pour 59 K€

Ce chapitre englobe les versements perçus de la sécurité sociale et de notre assurance pour les indemnités journalières des agents.

2. Le chapitre 70 : 58.7 % des recettes de fonctionnement pour 21,3 M€

Ce chapitre englobe la refacturation aux adhérents des charges réglées à nos différents partenaires pour les prestations relatives au traitement des déchets. Les recettes des reprises matériaux qui sont reversées aux adhérents y sont également traitées.

3. Le chapitre 74 : les dotations et participations cumulées pour 11.4 M€

On y retrouve les soutiens, subventions et participations facturés par le Syndicat.

4. Le chapitre 75 : autres produits de gestion courante pour 125 K€ pour 0.35 % des recettes à percevoir en 2023

Une réflexion est engagée auprès de nos antennes satellites à des fins de mutualisation de moyens humains et de partage de coûts dans la continuité de la démarche enclenchée l'an dernier auprès de SOVODEB.

5. Le chapitre 76 : 2.9 K€ de recettes financières de notre avance en compte courant auprès de Vosges TLC

6. Le chapitre 77 : les produits exceptionnels pour 1K€

Sur 2023, il est noté le report à nouveau de 2022 qui s'élève à 3.3 M€.

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN DEPENSES POUR 878 K€ POUR 2023 A L'EQUILIBRE

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget 2022	Réalisation 2022	Budget 2023
001	Déficit d'investissement reporté	- €		194 252.03 €
16	Emprunts et dettes assimilés	- €	18 482.54 €	90 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	48 500.00 €	2 513.00 €	32 900.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 724 892.58 €	1 381 119.00 €	448 047.97 €
23	Immobilisations en cours	10 000.00 €	4 130.16 €	102 500.00 €
26	Participations et créances ratt. à des particip.	10 500.00 €	- €	10 500.00 €
27	Autres immobilisations financières	2 000.00 €	- €	- €
020	Dépenses imprévues	20 000.00 €	- €	- €
TOTAL DEPENSES		1 915 892.58 €	1 406 244.70 €	878 200.00 €

Il est à noter le report de l'exercice 2022 des 194 K€ de déficit d'investissement.

Suite à l'affectation de réserves proposée en Compte Administratif, il est prévu une CAF suffisante de la section d'investissement à horizon 2026.

En fonction du calendrier de déroulement des travaux prévus par le programme NPRU lancé par la ville d'Epinal, il pourra être programmé la fin des travaux de réhabilitation du bâtiment, les travaux à l'intérieur du bâtiment seront quant à eux effectués sur 2023.

V. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RECETTES POUR 878 K€

Recettes d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget 2022	Réalisation 2022	Budget 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 391.01 €	13 594.98 €	708 200.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	800 000.00 €	800 000.00 €	- €
001	Excédent d'investissement reporté	344 393.57 €	- €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	700 000.00 €	- €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 108.00 €	54 004.12 €	170 000.00 €
	TOTAL DEPENSES	1 915 892.58 €	867 599.10 €	878 200.00 €

Avec une affectation en réserve de 700 K€, des amortissement à hauteur de 170 K€ ainsi que du FCTVA, les recettes d'investissement sont estimées à 878 200 € pour 2023.

Suite au transfert du siège social, il est également à noter que le bâtiment rue Gilbert Grandval a été placé en vente auprès de 4 agences immobilières et inscrites au registre des biens à vendre de la CAE au prix de 650 000 €.

Le résumé budgétaire

Ce qu'il faut retenir pour 2023

- *Un coût de gestion départemental des déchets performant bien classé au national.*
 - *Une sensibilité accrue du BP liée aux différents aléas conjoncturels.*
 - *Ambition -15% de consommation budgétaire 2023 sur le poste « ordures ménagères » .*
 - *Objectif cotisation à l'habitant figé à 3.69 € jusqu'en 2026.*
 - *Une équipe regroupée, restructurée, plus forte, prête au déploiement et à l'opérationnalité des projets.*
 - *Un total budgétaire 2023 à l'équilibre avec une politique de maîtrise engagée et nécessaire dans une période de dérive financière.*
-